

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- | | | | |
|-------------------------------------|---|-------------------------------------|---|
| <input type="checkbox"/> | Coloured covers /
Couverture de couleur | <input type="checkbox"/> | Coloured pages / Pages de couleur |
| <input type="checkbox"/> | Covers damaged /
Couverture endommagée | <input type="checkbox"/> | Pages damaged / Pages endommagées |
| <input type="checkbox"/> | Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée | <input type="checkbox"/> | Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées |
| <input type="checkbox"/> | Cover title missing /
Le titre de couverture manque | <input checked="" type="checkbox"/> | Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées |
| <input type="checkbox"/> | Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur | <input type="checkbox"/> | Pages detached / Pages détachées |
| <input type="checkbox"/> | Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire) | <input checked="" type="checkbox"/> | Showthrough / Transparence |
| <input type="checkbox"/> | Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur | <input checked="" type="checkbox"/> | Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression |
| <input checked="" type="checkbox"/> | Bound with other material /
Relié avec d'autres documents | <input type="checkbox"/> | Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire |
| <input type="checkbox"/> | Only edition available /
Seule édition disponible | <input type="checkbox"/> | Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées. |
| <input checked="" type="checkbox"/> | Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure. | | |
| <input type="checkbox"/> | Additional comments /
Commentaires supplémentaires: | | |

JOURNAL DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

ORGANE DES INSTITUTEURS CATHOLIQUES DE LA PROVINCE DE QUEBEC

PARAISANT TOUS LES MOIS

VOL. IX.

MONTRÉAL, MAI 1890.

N° 1.

SOMMAIRE.

FEU L'HON. P.-J.-O. CHAUVEAU.—ACTES ET DOCUMENTS OFFICIELS: Erection et délimitation de municipalités scolaires—Nominations diverses, etc.—PÉDAGOGIE ET ENSEIGNEMENT: Hygiène scolaire, Les jeux de l'enfant — Des charmes dont il faut entourer l'éducation—De l'ordre et de la discipline — Exercices de mémoire et de récitation — Dictées d'orthographe usuelle — Difficultés orthographiques—Exercices de calcul. — TRIBUNE LIBRE: Association des Instituteurs catholiques de Montréal — Revue scolaire—Revue scientifique.— Etymologies.— LECTURE POUR TOUS: Une école laïque—La langue anglaise—La province de Québec — Variétés—Pensées diverses.—CONDITIONS D'ABONNEMENT AU JOURNAL DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.—ANNONCES.

L'hon. P.-J.-O. Chauveau.

Nous croyons qu'on nous saura gré de donner ici, au lieu d'un travail qui nous fût exclusivement personnel, des *extraits* des différents journaux qui ont rendu hommage à la mémoire de l'honorable M. Chauveau. Complètes autant qu'ils peuvent l'être pour le moment, et surtout d'une exactitude réelle, ces extraits seront, à notre avis, très utiles à celui qui, plus tard, voudra écrire la vie de l'illustre défunt. De plus, ils donneront la mesure de l'estime dont jouissait M. Chauveau auprès de ses compatriotes, et feront connaître les diverses fonctions qu'il a remplies dans le cours de sa laborieuse carrière, de même que les circonstances où ses aptitudes, aussi heureuses que variées, se sont le plus et le mieux manifestées.

Nous ajouterons cependant un mot pour notre propre compte.

C'est pour nous un double devoir, d'abord à titre de Canadien, ensuite comme membre de la classe enseignante — à laquelle M. Chauveau a montré tant de sympathie et donné tant de preuves de dévouement,—d'unir notre faible voix à celle de nos concitoyens pour déplorer la perte d'un homme qui, à tous les points de vue, sera regardé comme l'une de nos plus grandes figures, l'une de celles qui font rejaillir le plus d'honneur sur le nom canadien.

Voici ces extraits—

La justice, 5 avril :

L'honorable P.-J.-O. Chauveau laisse à Québec et dans tout le Canada une réputation de lettré qui a valu plus d'une fois à notre nationalité les éloges de l'étranger. C'est un Canadien qui ne meurt pas tout entier.

Dans tous les quartiers sociaux qu'il a fréquentés, dans les cercles politiques, au barreau, dans les assemblées législatives, dans les ministères, dans le monde plus calme des académies et des universités, il a partout figuré avec avantage et dignité.

Sa carrière a été belle et noblement fournie. Qu'on en juge aux notes biographiques ci-dessous :

Chauveau, — Pierre-Joseph-Olivier, — né à Québec le 30 mai 1820, fut admis au barreau dans sa ville natale en 1841. En 1844, il fut élu député du comté de Québec au parlement du Canada.

En 1851, il fit partie de l'administration Hincks-Morin. Il y fut d'abord solliciteur général (*solicitor général*), puis secrétaire de la province (ministre de l'intérieur).

En 1853, il accepta la charge de surintendant de l'Instruction publique dans le Bas-Canada, aujourd'hui province de Québec.

Après avoir rempli cette charge pendant

douze ans, il fut envoyé en Europe pour y étudier les divers systèmes d'instruction publique. Il parcourut dans ce but l'Irlande, l'Ecosse, l'Angleterre, la France, la Belgique, l'Allemagne et l'Italie.

En juillet 1867, au retour de sa mission, il fut chargé de former la première administration de la province de Québec sous la nouvelle constitution fédérale, et y prit les portefeuilles de secrétaire de la province et de ministre de l'Instruction publique.

En janvier 1873, il abandonna la position qu'il occupait comme premier ministre et comme député aux deux chambres pour accepter la présidence du sénat fédéral. Peu de temps après la chute du ministère Macdonald-Cartier, en janvier 1874, sa commission de président du sénat fut révoquée, et il abandonna volontairement son siège de sénateur pour se porter candidat aux élections fédérales. Il ne fut pas élu, et ce fut le premier échec de ce genre dans sa carrière politique. Quelque temps après, il fut nommé président de la Commission du Havre de Québec, et en septembre 1877, il accepta la charge de shérif du district de Montréal, qu'il occupait encore au moment de sa mort.

Lorsqu'en 1878, l'Université Laval établit une succursale à Montréal, M. Chauveau y fut nommé professeur de droit romain; puis en 1885, il remplaça M. Cherrier à la doyenette.

Lorsqu'en 1878, la Société Royale fut fondée par le marquis de Lorne, il y entra comme membre de la première section (littérature française et histoire), et fut élu vice-président, puis président de toute la société.

M. Chauveau avait débuté simultanément dans la littérature, au barreau et dans la politique.

Ses premières œuvres littéraires furent de petits poèmes satiriques publiés dans les journaux de Québec, dans lesquels M. de Puibusque crut trouver quelque chose de la verve et de la manière de l'auteur des *Iambes*, et sa correspondance politique au *Courrier des Etats-Unis*, alors rédigé par M. Frédéric Gaillardet. Elle lui ouvrit la carrière parlementaire par le retentissement qu'elle eut dans le pays (1840-1855).

Lorsqu'il était à la tête de l'Instruction publique, M. Chauveau fit publier deux journaux destinés à répandre le goût des sciences, des lettres et des arts, mais s'occupant plus particulièrement de pédagogie, l'un en anglais, l'autre en français. Il écrivait tantôt dans l'un tantôt dans l'autre, les deux langues lui étant presque également familières.

Ses discours académiques, ou prononcés dans des occasions solennelles où il parlait au nom de ses compatriotes, sont nombreux, mais n'ont pas encore été réunis en volumes.

Les plus remarquables sont :

1. Discours prononcé lors de la pose de la première pierre du monument élevé aux héros de la bataille de Sainte-Foye remportée par le chevalier de Lévis contre le général Murray, après la célèbre bataille des plaines d'Abraham (1855).

Ce discours a été signalé par M. Eugène Forcade, l'éminent chroniqueur de la *Revue des Deux Mondes*, comme une des plus belles pages de l'éloquence française au XIX^e siècle.

2. Discours prononcé sur la tombe de François-Xavier Garneau, l'historien du Canada (1867).

3. Discours prononcé lors de la célébration du deuxième centenaire de l'érection du diocèse de Québec (1874).

4. Discours prononcé lors de l'inauguration de l'Institut canadien-français à Ottawa (1887).

5. Discours prononcé lors de la translation des cendres de Mgr de Laval (1878).

6. Discours prononcé dans les séances solennelles de la Société Royale à Ottawa, 1882-83-84-85.

7. Discours prononcé aux conventions générales de la Société St-Jean Baptiste à Montréal, ou à Québec, 1874-1883-1885.

8. Discours prononcé à l'Université Laval à Montréal, à l'occasion du jubilé sacerdotal de Léon XIII, 1888.

9. Discours prononcé lors de l'inauguration solennelle du monument Cartier-Brebeuf, à l'embouchure de la rivière Lairet, le 24 juin 1889.

Les ouvrages publiés en volumes par M. Chauveau sont :

1. *Charles Guérin*, roman de mœurs canadiennes, Montréal, 1853.

2. *Relations du voyage de S. A. R. le prince de Galles en Amérique*, 1860.

3. Le même ouvrage en anglais.

4. *L'Instruction publique au Canada* — Précis historique et statistique, Québec, 1876, 368 p. in-8° — Une partie de cet ouvrage a été publié d'abord en allemand dans l'*Encyclopédie* du Dr Schmidt, à Gotha.

5. *Souvenirs et Légendes* — Québec, 1876. — (Les légendes sont en vers.)

6. *François-Xavier Garneau, sa vie et ses œuvres*, Montréal, 1883, — 286 pages in-8. — Cet ouvrage sert d'introduction à la 4^e édition de l'histoire du Canada de M. Garneau.

M. Chauveau a écrit en outre :

1. Introduction au compte rendu de la célébration du deuxième centenaire de l'érection du diocèse de Québec, 1874.

2. Notice sur la publication des registres du Conseil Souverain et du Conseil Supérieur de Québec (servant d'introduction à la belle collection publiée par le gouvernement de la province 1885-1888.)

3. Introduction à l'ouvrage de M. Pierre Chauveau, fils, "Frédéric Ozanam, sa vie et ses œuvres." — Montréal, 1887.

M. Chauveau a écrit dans un grand nombre de journaux des articles de critique littéraire, et il était aussi un des collaborateurs les plus assidus du *Canada-Français*, revue trimestrielle fondée il y a deux ans par les professeurs de l'Université Laval. Il y écrivait la *Revue européenne*, ce qu'il avait déjà fait pour le *Journal de l'Instruction publique*, l'*Opinion publique* et la *Revue de Montréal*.

Parmi ses études littéraires ou historiques les plus remarquables, on trouve :

1. Biographe de M. Biot. — *Journal de l'Instruction publique*, 1857.

2. Études sur les poésies de Madame Desbor-

des-Valmore.—*Journal de l'Instruction publique*, 1858.

3. A History of Laval, McGill and Toronto Universities. — *Lower Canada Journal of Education*.

4. Un chanoine du premier chapitre de Québec, ou " M. de La Tour, sa vie et ses œuvres. " — *Album des Familles*, 1876.

5. Les Canadiens de l'Ouest, étude sur l'ouvrage de M. Tassé qui porte ce nom. — *Revue de Montréal*, 1879-1880-1881.

6. Les souverains et les hommes d'Etat de l'Angleterre au XIXe siècle. — *Opinion Publique*, 1876.

7. Une femme auteur au Canada, — étude sur Angéline de Montbrun par Mlle Laure Conan. — *Nouvelles Soirées Canadiennes*, 1885.

8. Encore Jacques-Cartier — revue d' " Une fête de Noël sous Jacques-Cartier " — par M. Ernest Myraud. — *Canada-Français*, 1888.

Quoique M. Chauveau ait été plus connu comme prosateur que comme poète, il n'a jamais renoncé à la poésie : en sus d'un nombre de pièces fugitives publiées dernièrement dans les journaux du pays ou dans le recueil des *Muses Santes*, il a donné des poésies religieuses d'une certaine étendue, entr'autres : *Les dernières prières*—paraphrases du *Miserere* et du *Benedictus* et traduction du *Dies Iræ* (*Canada-Français*, 1888), et les deux premiers chants d'un poème intitulé le "Sacré-Cœur," qui ont été publiés dans les *Mémoires de la Société Royale*.

Celles de ses premières poésies qui ont été le plus souvent reproduites sont : *Joies naïves*, *Donnacona*, *Sinite parvulos*, et *Eptre à M. de Puibusque*.

M. Chauveau était commandeur de l'Ordre de Pie IX, chevalier de l'Ordre de Saint-Grégoire, et officier de l'*Instruction Publique de France* ; il était aussi membre correspondant de plusieurs sociétés savantes.

Le Monde, 5 avril :

La mort vient de ravir une des gloires du Canada-français. M. Chauveau, décédé hier soir chez son genre à Québec, a brillé au premier rang dans les lettres, la politique et les sciences, et ses qualités sociales en faisaient un de ces gentilshommes accomplis dont la race tend à disparaître, mais qui sont si fort estimés et tant regrettés partout où ils ont passé.

M. Chauveau était l'un de nos plus anciens politiques. Sa première élection, qui remonte à 1844, fut un coup d'éclat. Il battit l'honorable John Neilson par une très grande majorité dans le comté de Québec, et pourtant son concurrent jouissait d'une popularité considérable, étant l'un des héros de 1837.

En chambre, il appuya de temps à autre M. Papineau, tout en étant partisan indépendant de M. M. Lafontaine et Baldwin. En 1851, n'ayant encore que trente et un an — il naquit le 30 mai 1820—il forma partie du gouvernement Hinks-Morin comme secrétaire-provincial, en remplacement de l'honorable M. Caron. Cinq ans plus tard, il était appelé par Cartier à l'importante charge de surintendant de l'Instruction publique.

Chacun sait avec quelle compétence il a rempli cette charge ; on lui doit notamment des changements considérables dans la loi, la fondation des écoles normales et de deux journaux de l'Instruction publique. Ces journaux ont une valeur incontestable, non seulement pour ceux qui s'occupent de pédagogie, mais pour tous ceux qui veulent se renseigner sur l'histoire contemporaine. Ses revues mensuelles étaient des modèles de précision, tout en fourmillant de renseignements.

En 1867, M. Chauveau fut appelé à former le premier ministère provincial qui ait existé en vertu de l'acte fédéral. Il fut réélu par son ancien comté non seulement pour l'Assemblée Législative, mais aussi pour la Chambre des Communes. Il gouverna la province jusqu'en 1873, alors qu'il accepta la présidence du sénat, l'honorable M. Ouimet devenant son successeur comme premier ministre. M. Chauveau abandonna ensuite son siège au sénat pour se présenter dans le comté de Charlevoix où il fut battu. Ce fut sa dernière élection. En 1876, il devint président de la Commission du Havre à Québec, puis l'année suivante shérif de Montréal, comme successeur du regretté M. Leblanc. Il occupait encore cette charge lucrative quand la mort est venue le surprendre.

Il a été tour à tour littérateur brillant, politique remarquable, orateur de grand mérite, patriote toujours. Plusieurs de ses discours lui survivront, notamment ceux qu'il prononça sur les héros de Sainte-Foye et sur le deuxième centenaire du siège épiscopal de Québec. Leur réputation a même dépassé les mers.

.....
Comme journaliste, nous ne saurions oublier qu'il fut pendant de longues années le correspondant canadien du *Courrier des Etats-Unis*, collaborateur au *Canadien*, fondateur et rédacteur du *Journal de l'Instruction publique* en français et en anglais, et qu'il a collaboré ensuite à presque toutes nos publications littéraires, l'*Opinion Publique*, la *Revue de Montréal*, le *Canada-Français*.

M. Chauveau souffrait depuis assez longtemps d'une maladie qui ne pardonne pas, d'une paralysie qui a fini par se porter au cerveau.

Il laisse deux fils, MM. Pierre et Alexandre Chauveau, et une fille, Honorine, femme du Dr Vallée, de Québec.

Le Canada-Français, livraison de mai :

Le Canada-Français est en deuil. Il a perdu à la fois l'un de ses amis les plus dévoués et l'un de ses plus éminents collaborateurs.

Mais la mort de celui que nous pleurons n'est pas une perte pour nous seuls ; c'est un deuil national, et d'autant plus universel que l'illustre défunt n'avait pas d'ennemis.

Le temps n'est pas encore venu d'écrire une biographie complète de l'honorable M. Chauveau, et de prononcer un jugement définitif sur sa longue et glorieuse carrière ; mais nous ne devons pas laisser la tombe se fermer sur lui sans y mêler quelques fleurs à nos regrets, et sans dire à nos lecteurs toute l'admiration que nous gardons à sa mémoire :

Il y a eu plusieurs hommes en M. Chauveau ; et quand la postérité le citera à son tribunal, elle

aura à juger le poète, l'orateur, l'écrivain, l'homme politique, le citoyen et le chrétien. Peut-être découvrira-t-elle alors, sous ces différents titres, certains côtés faibles qui donneront prise à la critique, certaines fautes qu'elle voudra blâmer, — *humanum est errare*; — mais aujourd'hui nous ne voulons que saluer, dans l'homme qui vient de disparaître, l'une de nos gloires nationales les plus complètes et les plus pures.

Dans sa vie privée, comme dans sa vie publique, l'honorable M. Chauveau a été un citoyen intègre, un homme d'honneur et un chrétien convaincu. Il avait l'esprit large, mais éclairé. Il savait allier la liberté des opinions à de fortes croyances, et dans toutes les positions, il a su témoigner sa foi par la pratique de ses devoirs religieux.

Il avait su cultiver et développer les dons intellectuels que la Providence lui avait départis, et dans les fonctions élevées et difficiles qu'il eut à remplir pendant sa vie politique, il ne fut jamais au-dessous de sa tâche. Partout, et dans toutes les circonstances, il fit honneur au nom canadien.

Il aimait son pays, sa religion et les lettres. Toute sa vie, il est resté fidèle à ce triple amour.

Le Journal des Campagnes, 10 avril :

L'honorable P.-J.-O. Chauveau, shérif de Montréal, est mort, hier soir (4 avril) à sept heures et demie, à la résidence de M. le Dr Vallée, son gendre, rue Ste-Anne.

C'est une de nos plus grandes figures contemporaines qui disparaît d'au milieu de nous. Orateur, poète, romancier, historien, critique, bibliographe, journaliste, député, ministre, professeur, il a touché à tous les sommets auxquels les hommes d'intelligence peuvent atteindre dans notre pays. Ses facultés brillantes et fécondes se sont déployées dans vingt genres différents. Parvenu, comme il l'était, aux premiers confins d'une vieillesse sereine, glorieuse et intellectuellement active, il était plus qu'un écrivain, plus qu'un orateur, plus qu'un publiciste, plus qu'un homme d'Etat en retraite, il était une époque, le demeurant d'une époque, si l'on veut, et cette époque s'achève avec lui.

En sa personne, les lettres canadiennes perdent leur représentant le plus complet, et l'une de leurs gloires les plus incontestées. Il avait débuté en 1839, et depuis lors, jamais il n'avait cessé d'écrire, de produire, de remuer des idées, de livrer au public de la prose ou des vers, d'agir sur la société canadienne par la parole ou par la plume. Cinquante ans de carrière littéraire, de carrière publique, cinquante ans d'activité intellectuelle jamais interrompue, toujours grandissante au contraire, et toujours acquérant plus d'éclat, plus d'élevation, plus de force et d'essor! Il a été donné à bien peu d'hommes, dans notre pays, de vivre une vie aussi noblement remplie.

La disparition de cette haute personnalité crée un grand vide dans notre société canadienne.

ne. Elle causera une sensation de tristesse dans tout le pays, et surtout à Québec que M. Chauveau avait tant aimé.

Qui ne se rappelle son émouvante apostrophe à la vieille Stadacona, dans son discours du 24 juin dernier? Hélas! c'était le chant du cygne.

M. Chauveau était un chrétien fervent. On pouvait ne pas accepter sa manière sur certains sujets controversés. Mais c'est un devoir de rendre hommage à la sincérité de sa foi, à l'intégrité de son caractère, et à la dignité de sa vie.

Par sa mort, le Canada perd un de ses hommes illustres, les lettres canadiennes un maître, et notre nationalité l'un de ses fils les plus glorieux.

L'Electeur, 5 avril :

L'honorable P.-J.-O. Chauveau, shérif de Montréal, est mort à sept heures et demie dans la soirée, à la résidence de son gendre M. le docteur Vallée, rue Sainte-Anne.

M. Chauveau a joué un rôle considérable dans le monde politique et littéraire. C'est de fait l'une des figures les plus remarquables de la nationalité canadienne-française qui vient de disparaître.

L'Electeur saura se faire l'interprète du sentiment général en rendant hommage à ce grand patriote. En attendant nous devons nous borner aux notes biographiques suivantes :

(Ces notes biographiques sont à peu près les mêmes que celles que nous avons données plus haut.)

Le Journal de Waterloo, 10 avril :

L'hon. Pierre J.-O. Chauveau, shérif de Montréal, qui était malade depuis assez longtemps, est décédé le vendredi saint au soir. Notre pays perd en lui un de ses hommes les plus illustres, un littéraire distingué et un ami de l'éducation.

M. Chauveau était une de nos gloires nationales. Durant sa longue carrière (il était âgé de 70 ans) jamais on n'eut le moindre reproche à lui faire, aucune tache n'est venue souiller son nom.

Le Courrier de Saint-Hyacinthe, 11 avril :

L'hon. P.-J.-O. Chauveau, shérif de Montréal, est mort vendredi soir quatre heures.

M. Chauveau était une de nos gloires nationales. Aucune tache ne souille son nom. C'était l'un de nos plus anciens politiques. Il fut appelé par Cartier à l'importante charge de surintendant de l'instruction publique.

Chacun sait avec quelle compétence il a rempli cette charge.

M. Chauveau meurt chargé d'années et d'honneur. Il a été tour à tour littéraire brillant, politique remarquable, orateur de grand mérite, patriote toujours.

Nous présentons à la famille nos sincères compliments de condoléance.

Le Pionnier de Sherbrooke, 10 avril :

L'hon. P. J.-O. Chauveau, shérif de Montréal,

est décédé à Québec, dans la nuit du vendredi 4 courant.

M. Chauveau était une de nos gloires nationales et un de nos plus anciens politiques.

Il a occupé à peu près tous les postes auxquels un Canadien puisse aspirer. Il a été un littérateur brillant, un politique remarquable, un orateur de grand mérite et un grand patriote. Il laisse plusieurs discours et ouvrages qui ont été fort appréciés.

FUNÉRAILLES DE M. CHAUVEAU.

L'honorable M. Chauveau a eu de grandes funérailles dignes de son grand nom et de sa grande mémoire.

Une foule immense se pressait aux abords de la maison mortuaire ce matin à 9 heures et demie. Il y avait là des hommes venus de partout pour rendre un dernier hommage à ce citoyen illustre dont la mort a plongé dans le deuil la nationalité canadienne.

Son Honneur le juge Chauveau et M. Pierre Chauveau, fils du défunt; M. le Dr Vallée, son genre; MM. A. Chauveau C.-A. Chauveau, P. Chauveau, ses petits-fils; l'hon. juge Tessier, M. Cyrille Tessier, le lt-colonel Roy, etc. conduisaient le deuil.

Dans le cortège on remarquait: Son Honneur le lieutenant gouverneur Angers, avec son secrétaire, M. J. de L. Taché; l'honorable L.-R. Masson, l'hon. C.-A.-P. Pelletier, l'hon. juge Bossé, l'hon. juge Casault, l'hon. juge Routhier, l'hon. juge Jetté, l'hon. juge Pelletier, l'hon. juge Larue, Son Honneur le juge Murray, Son Honneur le Maire de Montréal, le lieutenant-colonel Duchesnay, le lieutenant-colonel Taschereau, le lieutenant-colonel Evanturel, le lieutenant-colonel Forrest, l'hon. G. Duhamel, commissaire des terres de la Couronne; l'hon. A. Turcotte, procureur général; l'hon. I. Thibaudeau, M. L.-O. David, M. P. P., président et délégué de la Société St-Jean-Baptiste de Montréal; M. Jules Tessier, M. P. P., président de la Société St-Jean-Baptiste de Québec; l'hon. Jean Blanchet, M. P. P.; MM. F.-X. Lemieux, M. P. P.; Faucher de St-Maurice, M. P. P.; L. G. Desjardins, M. P. P.; L.-P. Pelletier, M. P. P.; G.-M. Dechène, M. P. P.; H. J.-J.-B. Chouinard, M. P.; MM. J. Lemoine, Nap. Legendre, Faucher, P. Lemay, G. Stewart, P. Decazes, représentants de la Société Royale du Canada; l'hon. M. Gédéon Ouimet, surintendant de l'Instruction publique; MM. Siméon Lesage, Hector Verret, Edmond Giroux, Ernest Gagnon, T. Ledroit, J. Burroughs, E. Rémillard, Panet Angers, N. Turcotte, Art. Turcotte, Col. Vohl, J. A. Defoy, N. Lacasse, W. de Léry, W. Larue, Dr Venner, W. Baby, D.-J. Montambault, J. Dunbar, J.-E. Prince. E. Bel-leau, J.-E. Roy, J. I. Tarte, de *Canadien*; E. Rouillard, de *l'Evènement*; E. Bouchette, de *l'Electeur*; E. Chouinard, de la *Justice*; T. Chapais, du *Courrier du Canada*, et une foule d'autres citoyens dont il nous est impossible de donner les noms.

Les orphelins des Sœurs Grises faisaient aussi partie du cortège funèbre.

La basilique, toute tendue de draperies funèbres, offrait le plus imposant aspect.

Le catafalque était élevé au pied du chœur et étincelait de lumières. Le cercueil disparaissait littéralement sous les fleurs, les couronnes, les croix, hommages de condoléances et de sympathie.

La vaste enceinte de la cathédrale était encombrée.

M. le curé de Québec a fait la levée du corps. Mgr Hamel a chanté le service, avec MM. les abbés Mathieu, du Séminaire, comme diacre et Bourassa, ex-secrétaire de l'Université-Laval, à Montréal, comme sous-diacre.

Son Eminence le cardinal Taschereau était à son trône accompagné de Mgr Méthot et de Mgr Têtu.

Parmi le nombreux clergé qui remplissait le chœur de la basilique on remarquait: Mgr C.-A. Marois, vicaire général; Mgr Tanguay, M. le curé de St-Roch, M. le curé de St-Jean, le Rév. P. Désy, supérieur des Jésuites; M. l'abbé Godbout, chapelain des Sœurs Grises; M. l'abbé de Foville, St-Sulpice; M. l'abbé Beaulieu, chapelain de l'Hôtel-Dieu; M. l'abbé Paradis, chapelain des Ursulines; M. l'abbé Maguire, chapelain de Bellevue; M. l'abbé Bernier, chapelain du Bon-Pasteur; M. l'abbé L. H. Pâquet, et tous les prêtres du Séminaire; M. l'abbé Verreau, principal de l'Ecole Normale Jacques-Cartier; M. l'abbé Rouleau, principal de l'Ecole Normale Laval; M. l'abbé Racicot, proc. de l'évêché de Montréal; MM. les abbés H. R. Casgrain, Beaudry, G. Drolet, A. Martel, etc.

Dans la nef, Mgr Pâquet, recteur de l'Université-Laval, et tout le corps des professeurs assistaient en grand costume. M. le juge Jetté et le Dr Rottot représentaient la succursale de Montréal.

Les élèves du Séminaire de Québec et de l'Ecole Normale Laval, étaient aussi présents aux funérailles.

C'est le chœur du Séminaire, qui a chanté le service. M. G. Gagnon était à l'orgue.

L'absoute a été dite par Son Eminence le cardinal Taschereau, assisté de MM. les abbés Mathieu et Bourassa.

Après la cérémonie à la basilique, le cortège funèbre s'est reformé et a pris le chemin de l'église des Ursulines, où l'inhumation a eu lieu.

Les dernières prières ont été récitées par M. l'abbé Verreau, principal de l'Ecole Normale Jacques-Cartier, avec M. l'abbé Laflamme comme diacre et M. l'abbé Pagé comme sous-diacre. Le chœur des Ursulines a chanté le *Libera*.

La dépouille mortelle de M. Chauveau a été déposée sous les voûtes des Ursulines, où les restes chéris de sa femme et de ses filles l'attendaient depuis plusieurs années.

Voici les noms de ceux qui ont signé dans le registre mortuaire aux funérailles du regretté M. Chauveau:

Mgr Pâquet, Mgr Tanguay, Rév. Alfred Archambeault, Rév. Bernard Bernier, chapelain du Bon Pasteur, Québec; Rév. Georges Têtu, vicaire à la basilique, Québec; Hyp. Bernier, Rév. A. E. Maguire, Rév. Charles Pouliot, ancien curé;

révérend Louis H. Pâquet, sém. Québec; Rév. Chs. Trudelle, Rév. Louis Paradis, Rév. J.-C.-K. Laflamme, du sém. de Québec; Rév. H. Verreau, Hon. R. Masson, L.-A. Jetté, Dr J.-P. Rotot, Juge Tessier, Juge Fournier, P. de Foville, F.-D. Monck, P. Roy, Jules Tessier, J.-B. Caouette, C.-A.-P. Pelletier, L.-O. David, S. Lesage, Cyr, Tessier, Edm. Giroux, Ernest Fagnon, F.-G. Marchand.

REQUIESCAT IN PACE

ACTES ET DOCUMENTS OFFICIELS.

DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Érection d'une nouvelle municipalité scolaire.

Détacher de la municipalité de "Saint-Polycarpe," dans le comté de Soulanges, le village de Saint-Polycarpe et Périger en municipalité scolaire distincte sous le nom de "Village de la Station du Coteau," avec les mêmes limites qui lui sont assignées par la proclamation du quatorze de février 1887.

Avis de demande d'érection de municipalité.

Détacher de la municipalité de St-Norbort, dans le comté d'Arthabaska, les lots Nos 326, 327, 328, 329, 330, 331 et 332 du cadastre de la paroisse de St-Norbort, et les annexer à la municipalité de Chester-Nord, dans le dit comté, pour les fins scolaires.

GEDEON OUMET,
Surintendant,

DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Délimitation de municipalités scolaires.

Détacher de la municipalité scolaire de "Notre-Dame des Anges," dans le comté de Missisquoi, le lot No 357 du cadastre de la paroisse de Saint-Sébastien, dans le comté d'Iberville ainsi que les lots Nos 76, 77, 78, 93, 94 et 154 du cadastre de Stanbridge, dans le dit comté de Missisquoi, et les annexer à la municipalité scolaire de "Saint-Sébastien," dans le dit comté d'Iberville.

DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Délimitation de municipalités scolaires.

Annexer à la municipalité de "Sainte-Agnès de Ditchfield," dans le comté de Beauce, la municipalité de "Saint-Charles Borromée," telle qu'assignée par l'arrêté en conseil No 410, du 23 octobre 1886, et comprenant les lots depuis le No 1 jusqu'à celui No 33, tous deux inclusivement, des neuf premiers rangs du canton Spaulding, dans le dit comté de Beauce, et rappeler le dit ordre en conseil No 410.

A V I S.

De demande d'érection de municipalité.

Annexer à la municipalité scolaire de Saint-Donat, dans le comté de Rimouski l'emplacement sur lequel est bâtie l'école de l'arrondissement No 2, de la dite municipalité, et le détacher de celle de Saint-Luce, pour les fins scolaires.

GEDEON OUMET,
Surintendant.

DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Il a plu à Son Honneur le LIEUTENANT-GOUVERNEUR, par arrêté en date du 11 avril dernier (1890), de faire les nominations suivantes, savoir:

Commissaires d'écoles.

Comté de Chicoutimi, Sainte-Anne.—M. Arthur Simard, en remplacement de M. Louis Morissette, absent.

Comté de Dorchester, Saint-Edouard de Frampton-Ouest.—M. John Redmond, en remplacement de M. Patrick Enright, décédé.

Avis de demande d'érection de Municipalités.

Ériger en municipalité scolaire la ville de Victoriaville, dans le comté d'Arthabaska, avec les limites qui lui sont assignées dans le statut sanctionné le deux d'avril dernier, intitulé: "Loi constituant en corporation la ville de Victoriaville, et érigeant la municipalité de la paroisse de Sainte-Victoire d'Arthabaska," et ce, sous le nom de la Municipalité de la ville de Victoriaville, dans le comté d'Arthabaska; Et d'ériger aussi la paroisse de Sainte-Victoire, d'Arthabaska, sous le nom de la Municipalité de la paroisse de Sainte-Victoire, dans le comté d'Arthabaska, avec les mêmes limites que celles décrites dans le dit statut, le tout pour les fins scolaires.

GEDEON OUMET,
Surintendant.

DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Il a plu à Son Honneur le LIEUTENANT-GOUVERNEUR, par un ordre en conseil en daté du 21 avril dernier (1890), d'annexer à la municipalité de "Sainte-Agnès de Ditchfield, dans le comté de Beauce, la municipalité de "Saint-Charles Borromée," telle que désignée dans l'arrêté en Conseil No 410, du 23 octobre 1886, et comprenant les lots depuis le No 1 jusqu'à celui No. 33. tous deux inclusivement, et rappeler le dit ordre en Conseil No 410.

DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Demande de formation d'une nouvelle municipalité scolaire.

Détacher de la municipalité du canton d'Egan, dans le comté d'Ottawa, le territoire suivant, savoir: les rangs 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9 et 10, y com-

pris les rangs de la "Rivière de l'Aigle," et les lots Nos 10, 11 et 12 du rang A, et l'ériger en municipalité scolaire distincte sous le nom de "Ste-Philomène d'Egan."

DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Demande d'érection d'une nouvelle municipalité scolaire.

Détacher de la municipalité scolaire de "Whitton," dans le comté de Compton, le territoire suivant, savoir :

1° Borné à l'ouest par la grande ligne de séparation entre les parties nord-est et sud-ouest du canton de Whitton, laquelle ligne traverse les 1er et 2e rangs "Otter-Brook," entre les lots 63 et 64; 2° Au nord, par le canton de "Winslow"; 3° A l'est par les cantons d'Aylmer et de Gayhurst; 4° Au sud, par les limites de la municipalité scolaire du village de Mégantic, i. e. la ligne de division entre les rangs 10 et 11 nord-est de "Whitton," depuis les lots 1 à 9 inclusivement, et la ligne entre les lots 9 et 10 des rangs 11 et 12 A nord-est de "Whitton," et l'ériger en municipalité scolaire distincte sous le nom de "Sainte-Cécile de Whitton."

DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Délimitation de municipalité scolaires.

Annexer à la municipalité scolaire de la "paroisse" de Laclune, comté de Jacques-Cartier, la concession connue sous le nom de "Côte Saint-Paul," dans la paroisse de la Côte Saint-Paul, comté d'Hochelega.

Les avis donnés dans les numéros de la *Gazette Officielle*, des 30 novembre, 7 décembre, et ceux des 14 et 21 décembre dernier (1889), devant être considérés comme nuls.

PEDAGOGIE ET ENSEIGNEMENT.

Hygiène scolaire.

LES JEUX DE L'ENFANT.

La meilleure forme d'exercice pour l'enfant, c'est l'exercice par les jeux.

Mais l'enfant trouvera rarement chez ses parents les conditions voulues pour jouer. Deux éléments essentiels feront défaut : l'espace et les camarades. Ce n'est guère que dans les familles riches, et, en même temps, dans les familles nombreuses, que ces deux éléments pourront se trouver réunis.

Quant aux jeux où l'enfant "s'amuse

tout seul," il faudrait bien peu comprendre comment l'esprit est fait à cet âge, pour croire qu'ils puissent être récréatifs. Qui a vu un enfant manifester une joie bien vive en poussant son cerceau dans une allée solitaire, ou bien en manœuvrant quelque cheval mécanique dans un parterre où personne ne le voit, ni ne l'entend ? Est-il rien de plus attristant que la physionomie contrite d'un petit garçon que ses parents condamnent à jouer tout seul, par crainte des fréquentations de mauvais ton ? Et voyez comme sa physionomie s'éclaire et rayonne si on lui accorde, comme camarade de jeux, le petit paysan du voisinage ; voyez surtout combien son entrain redouble, combien à la fin de la partie, son teint est plus animé, sa respiration plus active, son œil plus vif.

Pas d'entrain au jeu sans camarades. Et où trouver des camarades, sinon à l'école ? Si l'internat a des inconvénients multiples, il compte au moins, parmi ses rares avantages, celui de grouper les enfants dans les meilleures conditions possibles pour leur donner la possibilité de jouer avec fruit. L'écolier peut trouver autour de lui des camarades de son âge, et, chose bien importante aussi, des camarades d'une force au jeu assortie à la sienne. Il évite ainsi le découragement que cause une infériorité trop grande, et le manque d'intérêt qui naît d'une supériorité trop marquée.

Ainsi l'enfant ne pourra trouver, nulle part mieux qu'à l'école, les éléments essentiels de l'exercice qui lui convient. Une chose essentielle y manque cependant d'ordinaire, c'est l'espace libre, le grand air. Et c'est là pourtant le point capital dans l'application de l'exercice. Mais c'est, dans une grande ville, un problème difficile à résoudre, que de trouver, pour chaque école primaire, un vaste "terrain de jeu." Et pourtant, si l'on en comprenait l'importance, de grands sacrifices devraient être faits pour tendre à ce

but. Puisqu'on a des terrains de manœuvres pour la troupe, ne pourrait-on pas avoir des terrains de jeu pour les enfants ? Ne pourrait-on même utiliser pour cet usage la majorité de nos places publiques ?

Quant au choix de l'exercice, nous savons que, pour l'enfant au-dessous de douze ans, les jeux représentent la meilleure de toutes les méthodes. Parmi les jeux, on choisira de préférence toute la série de ceux qui nécessitent l'intervention des temps de courses, tels que les poursuites diverses, les "barres." On y mêlera quelques-uns de ceux qui mettent le bras en œuvre ; tels que la balle et le ballon. Enfin on choisira aussi les plus récréatifs, et l'on se gardera de proscrire ceux qui peuvent exposer l'enfant à quelques bousculades, à quelques froissements un peu rudes de l'épiderme, car ce sont les plus capables de faire l'éducation de la sensibilité, et de rendre l'enfant plus hardi.

Toute séance de jeu doit être, avant tout, une "leçon de plaisir," et il faut bien se garder de réprimer les manifestations du plaisir, aussi bruyantes soient-elles. L'enfant doit pouvoir, si la joie l'y porte, pousser des cris. Et, d'ailleurs, le cri n'est pas seulement une manifestation de la joie, c'est l'acte le plus efficace de la gymnastique respiratoire.

Enfin, le cri est un moyen naturel d'excitation, dont il serait fâcheux de priver nos enfants qu'on reconnaît trop froids, trop peu ardents aux jeux. Laissons nos enfants pousser librement leurs "cris de jeux." Dans une récréation qui n'est pas bruyante, on peut être sûr que l'exercice est languissant.

Du mouvement, de la joie, et du bruit : telle est la formule de l'exercice chez l'enfant qui n'a pas atteint sa douzième année. Et les jeux libres en sont les meilleurs moyens d'application. Toutefois, les pédagogues qui ont le mieux compris l'enfant sont d'avis, comme di-

version à la forme habituelle de ses créations, d'y ajouter de courtes séances d'exercices "commandés."

Quelques minutes de mouvements d'ensemble, tels que les exercices dits "d'assouplissement," ou bien, mieux encore, une ou deux "leçons" de boxe française pourraient avantageusement couper le jeu. Dans cette sorte d'intermède, l'enfant serait rappelé à l'idée de la discipline et de la règle, dont nous sommes loin de vouloir lui ôter le respect, et de plus ses muscles recevraient chacun leur part d'exercice régulier et bien rythmé, ce qui est utile pour l'éducation des mouvements.

Il va de soi, du reste, que les récréations suivront leurs cours, sans préjudice de ces séances d'exercices, et que le maître veillera à ce qu'elles soient toujours employées à des jeux hygiéniques et amusants.

DR F. LAGRANGE.

Des charmes dont il faut entourer l'éducation.

Il faut toujours montrer aux enfants un but solide et agréable qui les soutienne dans le travail, et ne prétendre jamais les assujettir par une autorité sèche et absolue. Ne prenez jamais sans une extrême nécessité un air austère et impérieux. Vous ôteriez ainsi aux enfants la confiance sans laquelle il n'y a nul fruit à espérer de l'éducation. Faites-vous aimer d'eux ; qu'ils soient libres avec vous, et qu'ils ne craignent point de vous laisser voir leurs défauts. Pour y réussir, soyez indulgent à ceux qui ne se déguisent pas devant vous. Ne paraissez ni étonné ni irrité de leurs mauvaises inclinations ; au contraire, compatissez à leurs faiblesses. Quelquefois, il arrivera peut-être qu'ils seront moins retenus par la crainte ; mais, à tout prendre, la confiance et la sincérité leur seront plus utiles.

Un enfant qui confond dans sa tête les idées qui se présentent à lui liées ensemble, hait l'étude et la vertu, parce qu'il est prévenu contre la personne qui lui en parle. Ne le reprenez jamais ni dans son premier mouvement ni dans le vôtre. Si vous le faites dans le vôtre, il s'aperçoit que vous agissez par humeur, et non par raison : vous perdez sans ressources votre autorité. Si vous le reprenez dans son premier mouvement, il n'a pas l'esprit assez libre pour avouer sa faute et pour sentir l'importance de vos avis : c'est même l'exposer à perdre le respect qu'il vous doit.

Il faut considérer que les enfants ont la tête faible, que leur âge ne les rend encore sensibles qu'au plaisir, et qu'on leur demande souvent une exactitude et un sérieux dont ceux qui l'exigent seraient incapables. On fait même une dangereuse impression d'ennui et de tristesse sur leur tempérament, en leur parlant toujours de mots et de choses qu'ils n'entendent point ; nulle liberté, nul enjouement ; toujours leçon, silence, posture gênée, correction et menace.

Les anciens l'entendaient bien mieux : c'est par le plaisir des vers et de la musique que les principales sciences, les maximes des vertus et des mœurs s'introduisirent chez les Hébreux, chez les Egyptiens et chez les Grecs. Les gens sans lecture ont peine à le croire, tant cela est éloigné de nos coutumes. Cependant, si peu qu'on connaisse l'histoire, on ne peut douter que ce n'ait été la pratique vulgaire de plusieurs siècles. Du moins, autant que nous le pouvons, joignons dans le nôtre l'utile à l'agréable. (Extrait de l'*Education des Filles* par Fénelon.)

De l'ordre et de la discipline.

MOYENS A EMPLOYER POUR ARRIVER A DE BONS RÉSULTATS.

Un bon système de discipline scolaire ne découle pas simplement des princi-

pes tirés des données psychologiques sur la nature, le caractère, la sensibilité et le cœur de l'enfant ; mais aussi de l'affection du maître pour ses élèves, de sa valeur comme instituteur, de l'égalité de son humeur, de la préparation de ses leçons, de ses méthodes et procédés d'enseignement, de ses habitudes d'ordre et d'exactitude, ainsi que de ses manières ; d'un emploi judicieux du temps, d'une sage répartition du travail et d'un bon règlement de discipline, bien complet, périodiquement lu et expliqué aux élèves.

a) Principes se rapportant à l'enfant.— L'enfant éprouve un besoin irrésistible de mouvement, besoin d'autant plus vif qu'il répond au développement rapide de ses organes. C'est un être sensible qui, la plupart du temps, n'a subi aucune espèce de contrainte avant d'entrer à l'école. Or, tout être sensible est sujet au plaisir et à la douleur, et ces deux sentiments tiennent trop de place dans la vie pour ne pas en tirer parti dans l'éducation. Voilà pourquoi nous conseillons comme moyens de discipline :

1° De ne pas condamner l'enfant à se tenir absolument silencieux, sans aucun mouvement, ni bruit, mais bien plutôt de l'amener à écouter lorsqu'on parle, à écouter docilement et avec application ce qui lui est commandé, sans troubler aucun exercice :

2° De ne pas se montrer à son égard ni trop rude, ni trop gourmé, ni même trop solennel, mais seulement grave, ferme et bienveillant tout à la fois ;

3° De ne pas vouloir le régenter à propos de tout, ni le réprimander pour les moindres petits riens. Avec lui, il est quelquefois bon de savoir user de condescendance : c'est même le moyen le plus sûr de gagner son cœur :

4° De ne jamais le laisser dans le désœuvrement. Que chaque élève ait donc toujours quelque travail à faire et un motif sérieux pour ne pas le négliger.

Rien n'est plus funeste à la discipline que l'oisiveté. Qui ne s'occupe pas à quelque tâche utile est bien près de se laisser aller au mal : l'enfant ne peut être sans passions, il aime ou il hait. Qu'il soit donc pourvu à son activité ;

5° De ne pas négliger de corriger avec le plus grand soin tous ses devoirs, de s'assurer qu'il a bien étudié toutes ses leçons, de visiter fréquemment ses objets classiques, de lui apprendre à les maintenir en bon état et à les disposer avec ordre ;

6° De ne jamais lui donner un ordre qu'on n'est pas bien décidé à faire exécuter ;

7° De veiller à ne pas l'humilier ni blesser son petit amour-propre, mais plutôt d'agir sur son esprit et son cœur, de le ramener au bien par la persuasion ;

8° De ne rien exiger de lui qui soit au-dessus de ses forces : gronder un enfant qui s'est trompé ou n'a pas réussi, mais qui a sérieusement travaillé, c'est le décourager, sinon en faire un paresseux ;

9° Dans le même ordre d'idées, de ne pas oublier que mieux vaut prévenir que punir. Aussi demandons-nous que le règlement de discipline, règlement bien complet et longtemps médité, graduant et proportionnant les punitions aux fautes, soit affiché dans la salle de classe et que de temps à autre, ils soit lu et expliqué.

10° De l'habituer à subir les conséquences de ses propres fautes, sans lui venir en aide autrement que pour l'amener à tirer la moralité qui découle de sa peine ;

11° De profiter de tous ses efforts, de ses moindres progrès pour lui témoigner sa satisfaction, pour l'encourager, ne fût-ce que par un sourire, une bonne parole, à continuer dans cette voie ;

12° De ne perdre aucune occasion pour récompenser l'application soutenue et la bonne conduite des élèves, de les pénétrer même qu'ils sont classés dans l'esti-

me du maître d'après leurs succès et surtout d'après la bonne volonté dont ils font preuve ;

13° De s'appliquer à faire naître et nourrir chez eux l'amour de l'ordre, du bien et de l'étude ;

14° De ne rien exiger en son propre nom, mais de relever tout, de commander tout au nom du règlement, dans l'intérêt du bon ordre et du bien commun ;

15° De ménager, aux moins bien doués surtout, de petits succès propres à les aguerrir, à les rendre heureux et à les stimuler. L'enfant se rebute et se lasse bientôt d'une tâche où il ne réussit pas, tandis qu'il se livre avec joie aux exercices où il excelle ;

16° De ne pas trop prolonger les mêmes exercices, mais les faire aussi courts que possible en les variant sans cesse, principalement avec les élèves de la division inférieure : la fatigue et l'ennui sont des ennemis mortels de la discipline.

b) Principes se rapportant plus spécialement à l'instituteur.—Cependant la sagesse des élèves, leur tranquillité, leur application et leur docilité même ne constituent pas toute la discipline de l'école, il faut encore que l'instituteur y mette du sien, qu'il asseye lui-même son autorité, qu'il fasse pénétrer l'ordre dans les esprits et dans les volontés. Dans ce but, il cherchera :

1° A convaincre ses élèves du bonheur qu'il éprouve en leur société, de la force irrésistible qui le pousse vers eux, du dévouement qu'il apporte à leur cause, du sincère attachement qu'il ressent pour chacun. En fait de discipline, tout repose sur l'amour réciproque du maître et des élèves. La sagesse de ceux-ci est toujours proportionnée à l'affection plus ou moins réelle de celui-là. Tout orateur, quel qu'il soit, est d'autant mieux écouté qu'il est plus aimé ;

2° A se bien pénétrer lui-même de l'importance de ses fonctions, de la nécessité d'acquérir les principales qualités in-

dispensables à l'instituteur, de se maintenir à la hauteur de sa tâche, de savoir faire preuve de dévouement, de prudence, de douceur, de patience comme de fermeté, d'avoir un jugement sûr, un discernement exercé et du tact ; à déployer certaines capacités, certains talents propres à fortifier son autorité, à le grandir dans l'estime et la considération de ses élèves, et de leurs parents. Aussi convient-il que ce soit avant tout un homme d'études, travaillant sans cesse à son propre perfectionnement. Avec de mauvais maîtres, il n'y a pas de discipline possible. Tout le monde le sait, l'exemple est plus puissant que le meilleur discours. Qu'il donne donc à ses élèves l'exemple des qualités qu'il désire leur voir acquérir. S'il est négligent, inexact, sans ordre et que sa tenue laisse à désirer, jamais il n'aura suffisamment d'autorité pour réclamer ni de la vigilance, ni de l'exactitude, ni de l'ordre, ni enfin de bonnes manières ;

3° A bien préparer ses leçons : enseigner ce qu'on ne possède pas bien, s'exprimer de façon à ne pas être compris, parler un langage qui ne captive pas, expliquer à tort et à travers, c'est provoquer l'insubordination, et une insubordination qu'aucun châtement ne peut réprimer. Or, il n'est pas toujours si aisé de se mettre à la portée de l'intelligence des enfants, surtout des petits ;

4° A rendre son enseignement aussi attrayant que possible. L'enfant veut voir, toucher, parler, agir : une méthode active à l'heur de lui plaire ; c'est celle qui s'harmonise le mieux avec son âge et sa nature. N'employons donc pas ou presque pas la méthode d'exposition continue : recourons plutôt à la méthode socratique et d'expérimentation, avec procédés intuitifs ou d'enseignement par l'aspect. C'est le moyen d'intéresser les élèves à nos leçons, de captiver leur attention, de les amener à être pour nous tout yeux et tout oreilles, de ne pas s'en-

nuyer, partant de ne pas penser à mal faire. L'ennui suggère l'espièglerie, voire même la rébellion ;

5° A bien régler tous les exercices scolaires, par une bonne distribution du temps qui lui permette de consacrer à chacune des divisions de l'école une part proportionnelle des heures dont il dispose, et de façon à laisser le moins longtemps possible des enfants abandonnés à eux-mêmes ;

6° A n'imposer aux élèves que des tâches tout à leur portée et de leur âge, qui les touchent de près et les intéressent vivement ;

7° A ménager des repos nécessaires, des récréations à heures fixes : le labeur et le recueillement compriment la nature exubérante et pétulante de l'enfant. Il doit y avoir pour eux des moments de détente, de joie et de liberté ;

8° A se montrer fort exigeant pour les heures d'entrée : l'arrivée tardive de certains élèves est toujours une cause de trouble et de désordre pour une classe ;

9° A ne jamais agir par emportement ou caprice, mais à prendre pour règle la plus sévère justice et la plus froide raison. Qu'il conserve donc toujours son calme et son sang-froid, qu'il n'inflige aucune punition sans réflexion ni mesure et qu'après avoir acquis la certitude qu'il n'atteint que le vrai coupable ;

10° A ne rien dire qu'au milieu du plus profond silence et en ne s'exprimant que juste assez haut pour être entendu de tous ;

11° A ne pas réclamer l'intervention des élèves pour découvrir leurs condisciples fautifs. Partant pas de ces questions : " Qui parle donc ? " — " Qui a jeté cela ? " — " Voulez-vous finir ? " — " Allez-vous écouter ? " — car, alors, il porte les enfants à douter de sa surveillance. Qu'il les accoutume plutôt à avouer d'eux-mêmes leurs fautes et à reconnaître que qui fait mal doit être blâmé, puni même ;

12° A renseigner les parents par bulle-

tins sur le travail, l'application et la conduite de leurs enfants : à tenir régulièrement et exactement tous les registres scolaires et à disposer convenablement le matériel et le mobilier.

F. HOUTAIN.

EXERCICES DE MÉMOIRE ET DE RÉCITATION

I

EFFETS DE MAI.

C'est le printemps, l'arbre bourgeoine,
Tous nos jours sont pleins de soleil.
L'insecte renaît et bourdonne ;
C'est le printemps, l'arbre bourgeoine,
C'est le réveil, et Dieu nous donne
Un temps d'ivresse sans pareille ;
C'est le printemps, l'arbre bourgeoine,
Tous nos jours sont pleins de soleil.

C'est le printemps et tout murmure,
Les bois, la brise et les oiseaux,
Quels concerts dans la ramure !
C'est le printemps et tout murmure.
Les fleurs revêtent leur parure,
Zéphir vient caresser les eaux.
C'est le printemps et tout murmure,
Les bois, la brise et les oiseaux.

O Dieu ! notre âme est attendrie,
Vous ravissez nos pauvres cœurs !
L'homme, à son tour, s'éveille et prie.
O Dieu ! notre âme est attendrie !
Que sera la sainte Patrie,
Si l'exil a tant de douceurs !.....
O Dieu ! notre âme est attendrie,
Vous ravissez nos pauvres cœurs !

FRID OLINY.

II

LE TOMBEAU D'UN ENFANT.

Ce marbre éclatant de blancheur
M'annonce d'un mortel la fin prématurée.
C'est un enfant ; d'un lis il avait la fraîcheur
Comme lui d'un soleil il a vu la durée.

Faible et timide, il ne s'est arrêté
Qu'un seul moment aux portes de la vie,
Du berceau dans la tombe, au gré de son envie,
Il s'est bientôt précipité.

A peine il entrevit le monde de misère ;
Il en trouva la coupe trop amère ;
En détournant la tête, il s'enfuit pour jamais,
Loin des baisers et des chants d'une mère,
Dans le séjour d'un éternelle paix.

Heureux enfant, l'ambition perside,
Les noirs chagrins, les peines, les remords,
Ne t'ont point infecté de leur souffle homicide ;
Tu n'as point souffert et tu dors !

Et vous, tristes parents, séchez enfin vos larmes !
Quittez ces longs habits de deuil !
L'objet de votre amour, soustrait à tant
[d'alarmes,
Se repose dans le cercueil.

Que lui reprochez-vous ? C'est une fleur timide
Qui, dans ses feuilles se cachant,
D'une fraîche rosée encore tout humide,
A prévenu l'orage du couchant.

Raour-Lormian.

DICTÉES D'ORTHOGRAPHE USUELLE.

I

L'homme vertueux est celui que ni l'appât des richesses ni la crainte de la mort ne peuvent déterminer à commettre une action criminelle.—Oh ! combien les épanchements de l'amitié soulagent les âmes découragées, et leur donnent de confiance !—Quand l'ambition, la jalousie, la haine, la colère, se sont une fois emparées de quelqu'un, elles ne le quittent guère qu'aux portes du tombeau.—Les lois sont justes, non quand elles sont observées par tous, mais quand elles sont faites pour tous.—Quelque corrompus que soient les hommes, la vertu leur impose toujours.—Celui qui travaille à dompter ses passions ne peut manquer d'être heureux.—Il s'est rencontré dans tous les siècles des hommes qui ont imposé leurs opinions et leurs sentiments aux autres hommes.—La philosophie, comme la religion, nous enseigne qu'on ne peut être heureux sans la vertu.—La paresse chemine lentement ; la pauvreté l'atteint vite.—L'ostentation du courage est déplacée chez l'homme de cœur et ridicule chez le lâche.—Un sourire est facile, mais rien ne coûte tant que de l'avoir toujours sur les lèvres.—Allons toujours au delà des devoirs tracés, et restons toujours en deçà des plaisirs permis.—On ne pleure volontiers qu'avec ceux que l'on aime.—Tout pouvoir qui ne produit ni l'obéissance ni la vénération, ne prépare que sa mort.—Le droit périt moins par la violence que par la corruption.—Nombre de personnes s'imaginent qu'on ne peut rien faire de plus sage que de se conformer aux sentiments et aux opinions de la foule.—Il ne suffit pas d'écouter avec respect la parole de Dieu ; il faut lui donner un accès profond

dans notre âme, et y adhérer par une opération active et persévérante.

II

Les malheurs que vous avez éprouvés en Egypte ne se sont-ils pas tournés tout à coup en prospérités?—Ne faites rien qui ne soit digne des maximes de vertu que j'ai tâché de vous inspirer.—La vie est un chemin qui mène à l'éternité, la mort n'est pas la fin de toute vie, mais un passage à une autre vie qui ne finira jamais.—Résignée à toute épreuve, si longue soit-elle, qu'il plaira à Dieu de lui imposer, l'Eglise ne perd rien de sa confiance en la puissance et la bonté divines.—La qualité la plus précieuse de la confiance en Dieu, c'est la constance.—Soixante et onze fois les papes furent dépouillés de leur domaine, et autant de fois, exemple inouï dans l'histoire de toute autre souveraineté, ils furent réintégrés, à des époques et en des circonstances les plus diverses.—Les hommes s'ennuient enfin des choses qui les ont charmés dans le commencement—Les grâces s'envolent avec le temps.—Il ne faut pas parler mal devant les savants, ni mal parler de ses amis.—Ce que les hommes savent le moins, c'est savoir vivre et mourir.—Les services que nous avons accordés de mauvaise grâce, sont payés si cher par ceux qui les ont obtenus, que nous devrions les tenir quittes de toute reconnaissance.—La science est la lumière de l'entendement, le guide de la vérité, la compagne de la sagesse. Cette vive lumière, qui nous charme en elle, ne lui est pas seulement donnée pour réjouir notre vue, mais pour conduire nos pas, et régler nos volontés.—La beauté sans la pudeur est une fleur détachée de sa tige.

III

Que d'actions seraient appréciées autrement qu'elles ne le sont, si l'on pouvait connaître la cause qui les a produites!—La méchanceté est de tous les esprits le plus facile. Rien n'est si aisé que d'apercevoir un ridicule ou un vice, et de s'en moquer: il faut des qualités supérieures pour comprendre le génie et la vertu.—Le critique qui considère l'art d'un point élevé, se garde bien de signaler les petites taches qui se trouvent dans

tous les chefs-d'œuvre; il ne compte pas les si, les que, les mais inutiles: sa critique s'adresse plus haut.—L'amour-propre est un ballon gonflé de vent, d'où il sort des tempêtes quand on y fait une piqûre.—Le dogme de l'immortalité de l'âme est l'idée la plus consolante et en même temps la plus réprimante que l'esprit humain ait pu concevoir.—Les hommes qui se sont sentis de bonne heure subjugués par l'attrait de l'étude, et qui s'y sont livrés tout entiers, ont joui d'une vie heureuse, dont les heures ont été toutes remplies.—Les conquêtes les plus glorieuses sont celles qui nous gagnent les cœurs.—Quel gain pour la religion qu'une seule personne élevée selon la foi!—La modestie est le seul éclat qu'il soit permis d'ajouter à la gloire.—Il y a du bon sens à se mettre au-dessus des coutumes.—Dans le sein de la terre, les métaux sont ordinairement sous une forme minéralisée.—Il y a dans la nature un prototype général dans chaque espèce, sur lequel chaque individu est modelé.—Nous avons beau faire montre d'une vaine intrépidité, la conscience criminelle se trahit toujours elle-même.

J.-O.C.

DIFFICULTÉS ORTHOGRAPHIQUES

Le *tendon* est la corde immobile par elle-même qui, tirée par les muscles raccourcis, fait mouvoir les os les uns sur les autres.

(FOURCROY.)

Nous *tendons* au bonheur de toutes nos forces.

Le *tenon* passant est celui qui traverse de part en part la pièce mortaisée.

Nous *tenons* cette nouvelle d'une personne très sûre.

Je connais votre cœur; vous devez vous attendre que je vais le frapper par l'endroit le plus *tendre*.

(RACINE.)

Selon Descartes, les corps pesants auraient dû *tendre*, non au centre de la terre, comme ils y tendent toujours, mais à différents points de l'axe de la terre.

(FONTENELLE.)

Le soleil, parvenu au *terme* de sa majestueuse carrière, versait la pourpre et l'or sur l'azur des cieux.

(JAUFFRET.)

On voit encore à Paris, boulevard Saint-Michel, les restes des *thermes* de Julien, qui ont servi de résidence à plusieurs empereurs romains et à deux reines de France.
(BESCHERELLE.)

On désigne sous le nom de *thonnais* ou *thonnaire* une enceinte de filets mobiles dont on se sert dans la Méditerranée pour prendre les thons.

L'éclair luit, les vents grondent,
Les tonnerres lointains sourdement se répendent.
(LA FONTAINE.)

Par la rame emportée une barque légère
Laisse à peine, en fuyant, sa trace passagère.
(DELILLE.)

Voilà les sentiments que mon cœur me trace.

Il avait dans la joue un tic nerveux qui devait le gêner pour sourire.

(V. HUGO.)

Vous avez acheté un cheval qui *tique*.
La *tique* est un insecte parasite qui s'attache aux oreilles des chiens, des bœufs, etc.

Ce bien-là peut devenir *tiens*.

Ah! tu ne l'as pas vu? *Tiens, tiens!*
c'est étonnant
(BESCHERELLE.)

C'est le dieu des chrétiens, c'est le maître des
C'est lui qui *tient* ma foi, c'est lui dont j'ai fait
[rois,
[choix.
(CORNEILLE.)

J.-O. C.

EXERCICES DE CALCUL.

I. Un marchand de bois a acheté 75 cordes de bois à \$2,45 la corde prise dans la forêt; il donne \$0,75 par corde pour le transport: combien lui coûtera ce bois rendu chez lui?

Réponse: \$240.

Solution:

\$2,45 + \$0,75 = \$3,20 = ce que coûte 1 corde de bois rendue chez le marchand;
\$3,20 × 75 = \$240, réponse demandée.

II. Un marchand achète, à raison de 40 francs l'hectolitre, 50 pièces de vin contenant 220 litres chacune: combien doit-il?

Réponse: 4 400 francs.

Solution:

220 × 50 = 11000 litres ou 110 hectolitres, contenu des 50 pièces de vin;

Fr. 40 × 110 = fr. 4400, ce que doit le marchand.

III. Un tuilier fait en moyenne 875 tuiles par jour: combien en fera-t-il en 3 semaines?

Réponse: 15 750 tuiles.

Solution:

3 semaines = 18 journées de travail.

875 × 18 = 15 750 tuiles.

IV. Un charcutier a acheté 302 porcs, à raison de 205 fr. le porc; il a donné 3 fr. par tête pour l'entrée en ville: combien tous ces porcs lui ont-ils coûté?

Réponse: 62 816 fr.

Solution:

Fr. 205 + fr. 3 = fr. 208 = ce qu'a coûté 1 porc rendu en ville;

Fr. 208 × 302 = fr. 62 816, réponse demandée?

V. Chaque porc, revendu au détail, lui a procuré un bénéfice de 18 fr.: combien a-t-il gagné?

Réponse: 5 436 fr.

Solution:

Fr. 18 × 302 = fr. 5 436, bénéfice réalisé

VI. Trouver le produit de 6 par les $\frac{2}{3}$ de 5.

Réponse: 20.

Solution:

Les $\frac{2}{3}$ de 5 = $\frac{10}{3}$.

Et $6 \times \frac{10}{3} = 2 \times 10 = 20$.

VII. Quel est le produit des $\frac{2}{3}$ de $\frac{3}{4}$ par les $\frac{1}{2}$ de $3\frac{1}{2}$?

Réponse: $\frac{23}{4}$.

Solution:

Les $\frac{2}{3}$ de $\frac{3}{4}$ = $\frac{2}{3} \times \frac{3}{4} = \frac{2}{4} \times \frac{1}{1} = \frac{1}{2}$.

Les $\frac{1}{2}$ de $3\frac{1}{2}$ ou $2\frac{1}{2}$ = $\frac{1}{2} \times 2\frac{1}{2} = \frac{1 \times 5}{2 \times 2} = \frac{5}{4}$.

Le produit de $\frac{1}{2}$ par $\frac{5}{4}$ = $\frac{1}{2} \times \frac{5}{4} = \frac{1 \times 5}{2 \times 4} = \frac{5}{8} \times \frac{23}{4} = \frac{115}{32} = 3\frac{23}{32}$.

VIII. Un homme achète les $\frac{2}{3}$ d'une propriété, puis il revend les $\frac{1}{4}$ de ses $\frac{2}{3}$

moyennant \$475. Déterminer, d'après ces conditions, la valeur totale de la propriété.

Réponse : \$1187.50.

Solution :

Les $\frac{2}{3}$ des $\frac{3}{4} = \frac{2}{3} \times \frac{3}{4} = \frac{2}{4}$.

La valeur totale de la propriété =

$$\frac{475 \times 5}{2} = \frac{2375}{2} = \$1187.50.$$

IX. Une ménagère achète de la toile pour fr. 454,30. Elle emploie les $\frac{1}{4}$ de cette toile à la confection de 27 nappes mesurant chacune 3,5 mètres; avec le reste elle fait des serviettes ayant chacune $\frac{2}{3}$ de mètre de longueur. Chercher 1° le prix du mètre de toile, 2° le nombre des serviettes.

Réponse : Fr. 1,40 et 322 serviettes.

Solution :

La quantité de toile qu'a exigée la confection des 27 nappes = $27 \times 3.5 = 94.5$ mètres.

La quantité totale qu'on a employée tant dans la confection des nappes que pour celle des serviettes = $\frac{94.5 \times 649}{189} =$

$$\frac{61330.5}{189} = 324,5 \text{ mètres.}$$

$$\text{Le prix du mètre de toile} = \frac{454,30}{324,5} =$$

fr. 1,40.

La quantité de toile qui a servi à la confection des serviettes = $324,5 - 94,5 = 230$ mètres.

$$\text{Et le nombre des serviettes} = \frac{230 \times 7}{5} = 46 \times 7 = 322.$$

X. Un marchand achète 2 pièces d'étoffe de même qualité, qu'il paye respectivement \$120 et \$96; la plus longue a 12 verges de plus que l'autre: déterminer la longueur de chaque pièce.

Réponse : 60 et 48 verges.

Solution :

La différence de valeur entre les deux pièces = $120 - 96 = \$24$.

\$24 représentent, d'après les données

du problème, 12 verges: $\$24 \div 12 = \$2 =$ le prix d'une verge.

D'où $\frac{120}{2} = 60$ verges, longueur de la grande pièce.

Et $\frac{96}{2} = 48$ verges, longueur de la petite.

XI. Si \$960 rapportent \$256 en 16 mois, combien \$240 rapporteront-elles en 6 mois?

Réponse : \$24.

Solution :

$$960 \times 16 : 256 :: 240 \times 6 : \frac{256 \times 240 \times 6}{960 \times 16} =$$

$$\frac{256 \times 6}{4 \times 16} = 4 \times 6 = \$24, \text{ intérêt cherché.}$$

XII. Quelle somme faut-il placer à intérêt pour rapporter £5 par an, lorsque £450 rapportent £30 en 16 mois?

Réponse : £100.

Solution :

En remplaçant par x la somme demandée, nous aurons l'équation

$$\frac{450 \times 16}{30} = \frac{12x}{5}.$$

$$\text{Simplifiant, } 15 \times 4 = \frac{3x}{5},$$

$$5 \times 4 = \frac{x}{5} :$$

$$\text{D'où } x = 5 \times 4 \times 5 = £100.$$

XIII. On veut entourer d'une clôture un carré de 60 mètres de côté et un rectangle ayant 90 mètres de longueur et une surface égale à celle du carré. Combien faudra-t-il de mètres de clôture de plus pour le rectangle que pour le carré?

Réponse : 20 mètres.

Solution :

$60 \times 60 = 3600$ mètres carrés, surface du carré.

$\frac{3600}{90} = 40$ mètres, longueur de chacun des petits côtés du rectangle.

$60 \times 4 = 240$ mètres, pourtour du carré.

$90 \times 2 + 40 \times 2 = 260$ mètres, pourtour du rectangle.

260—240=20 mètres, différence demandée.

XIV. Un trapèze a 2800 verges de surface; la grande base mesure 80 verges, la petite 60: quelle est la hauteur du trapèze?

Réponse: 40 verges.

Solution:

La surface d'un trapèze étant égale au produit de la hauteur par la demi-somme des deux bases, la hauteur = par conséquent,

$$\frac{2800}{\frac{80+60}{2}} = \frac{2800}{70} = 40 \text{ verges.}$$

XV. La différence entre deux nombres est 9. Si l'on retranche 8 du plus grand et 7 du plus petit, leur somme alors égale 24. Déterminer ces nombres.

Réponse: 24 et 15.

Solution:

$8+7=15$ = ce qu'on retranche des deux nombres.

$24+15=39$ = la somme des deux nombres.

$\frac{39+9}{2} = \frac{48}{2} = 24$ = le grand nombre.

$\frac{39-9}{2} = \frac{30}{2} = 15$ = le petit nombre.

$24-15=9$ = différence entre les deux nombres.

XVI. La différence entre deux nombres est 15. Si l'on multiplie le petit par 3 et que l'on divise le plus grand par 2, le produit et le quotient seront égaux. Déterminer ces nombres.

Réponse: 18 et 3.

Solution:

Si l'on représente par x le petit nombre, le grand nombre sera alors $x+15$; le produit du petit par 3 = $3x$, et le quotient du grand par 2 = $\frac{x+15}{2}$. Mais, d'a-

près les données du problème, ces deux résultats sont égaux: donc

$$3x = \frac{x+15}{2},$$

Ou $6x = x+15$,

Ou encore $6x - x = 15$,

$$5x = 15:$$

D'où $x = \frac{15}{5} = 3$, petit nombre,

Et $x+15 = 18$, grand nombre.

J.-O. C.

TRIBUNE LIBRE.

Association des Instituteurs catholiques de Montréal.

SÉANCE DU 12 AVRIL 1890.

Présidence de M. F. X. P. Demers.

Présents: MM. A. D. Lacroix, A. P. Gélinas, B. Meloche, J. N. Perreault, J. W. Meloche, N. Nolin, J. H. Bergeron, N. Brisebois, W. H. Tétrault, P. L. O'Donoghue, F. Letonturier, A. G. Corcoran, F. X. Boileau, T. M. Reynolds, E. M. Templé, G. E. Pagé, H. M. Baulne, P. J. Leich et Jos. B. Curotte.

Lecture et adoption du compte rendu de la deuxième séance.

Avant de passer au premier ordre du jour, quelques membres suggèrent que l'on devrait changer le lieu des réunions de l'Association, afin que la distance ne soit pas une raison d'empêcher la majorité des membres d'assister régulièrement aux assemblées.

Sur la proposition de M. T. M. Reynolds, appuyée par M. J. N. Perreault, il est résolu que les assemblées de l'Association aient lieu, comme essai, à l'Académie du Plateau pendant les mois de novembre, décembre, janvier et février, et, les autres mois, à l'École Normale Jacques-Cartier.

Vient ensuite le premier ordre du jour: Conférence par M. E. M. Templé, vice-président de l'Association.

M. le conférencier entretient l'auditoire sur ce que devrait être dans les écoles l'enseignement du dessin aux enfants en bas âge, et dit que son travail

n'était pas destiné à être lu ici d'abord, parcequ'il voulait en faire une conférence publique, et il prie les membres de vouloir bien excuser ce qui est incomplet, étant donné le peu de temps qu'il a eu pour le reviser. Il démontre que l'industrie réclame une organisation nouvelle de cet enseignement, et il suggère que l'on commence par former des professeurs, ce qui manque absolument dans notre pays; il fait remarquer que la chose est facile, et qu'il suffit de fonder dans nos écoles normales, une école normale de dessin où seraient formés des professeurs qui, dans l'avenir, pourraient aider au développement de l'enseignement technique, en entrant à la tête d'écoles professionnelles. Le travail manuel dans les écoles, dit-il, ne peut être introduit qu'avec prudence et que lorsque nous aurons les éléments nécessaires. De l'étude de M. Templé, il ressort que, vu nos aptitudes vraiment artistiques et industrielles, l'on néglige trop cette branche d'enseignement, qui devrait être mise en tête du système pédagogique. Il a du reste démontré, dans un travail précédent, que l'enfant saura plus vite dessiner une maison que d'en lire le mot, et à plus forte raison de l'écrire. En France, le dessin entre à l'école maternelle comme branche spéciale, et les enfants de 2, 3, 4, et 5 ans se familiarisent avec le crayon et son emploi, et entrent au cours primaire avec un bon commencement. A l'âge où nos jeunes compatriotes encombrant encore les seuils de nos portes, les jeunes européens savent lire, écrire et commencent à dessiner. Il faut espérer que les idées émises dans ce travail seront comme un grain de sénévé qui lèvera et grandira avec le temps.

M. le vice-président a su si bien intéresser tout le monde qu'aussitôt sa lecture finie, il a reçu de chaleureux remerciements, et a été prié de vouloir bien permettre l'impression de son étude dans le *Journal de l'Instruction publique*.

Le second ordre du jour: Discussion sur la meilleure méthode d'enseigner la langue française est, vu son importance et l'heure avancée, renvoyé à la prochaine séance.

Sur la proposition de M. F. X. Boileau, appuyée par M. J. N. Perreault, les membres de l'Association des Instituteurs catholiques de Montréal ont prié leur président, M. F. X. P. Demers, d'agréer

leurs compliments de condoléance à l'occasion de la perte douloureuse qu'il a éprouvée par la mort récente d'une enfant.

Sur proposition de M. A. D. Lacroix, appuyée par M. T. M. Reynolds, il est unanimement résolu:

"1° Que les instituteurs catholiques de Montréal ont appris avec douleur la mort de l'hon. P.-J.-O. Chauveau, ex-surintendant de l'Instruction publique et l'une de nos plus pures gloires nationales.

"L'Eglise perd en lui un chrétien fervent et convaincu: l'Etat, un citoyen éminent; la province de Québec, un patriote éprouvé; l'éducation, un promoteur zélé, intelligent et éclairé; la tribune, un orateur brillant; la littérature, un écrivain distingué; et l'Association des instituteurs, qu'il a lui-même organisée, un ami sincère et dévoué.

"2° Que copie de la présente résolution soit envoyée à la famille du regretté défunt."

M. le président dit qu'il a vu avec bonheur M. Lacroix proposer de faire parvenir à la famille de l'hon. Pierre-J.-O. Chauveau, les compliments de condoléance de l'assemblée et demande que publication en soit faite dans les journaux; M. Chauveau à ses derniers moments, ajoute-t-il, a pensé à la grande œuvre de l'Ecole Normale, car, il n'a cessé de s'intéresser à l'enseignement.

Quant à ce qui me concerne, continue M. le président, je vous remercie de la sympathie que vous m'avez témoignée en assistant en grand nombre aux funérailles de l'enfant que j'ai perdue récemment, et je vous remercie des nouveaux témoignages que vous venez de me donner à l'instant.

Et la séance est levée,

Le secrétaire,
Jos. B. CUROTTE.

Revue scolaire.

Nous commencerons cette revue scolaire en payant un tribut de regret à l'honorable P.-J.-O. Chauveau, shérif, de Montréal, qui a été surintendant de l'Instruction publique de 1855 à 1867; qui a été le fondateur du *Journal de l'Ins-*

truction publique, et qui a rempli dignement, pendant sa longue carrière, les postes les plus éminents.

* * *

La campagne anti-catholique et anti-française se poursuit dans la province d'Ontario, quant aux écoles séparées et à l'enseignement du français. Dans son article du 25 avril sur ce sujet, le journal *La Minerve*, de Montréal, cite le témoignage du député de Prescott, M. Evanturel, qui n'est pas suspect d'hostilité à M. Mowat, et dont la parole est d'autant plus précieuse à noter.

“ La minorité protestante de Québec, dit M. Evanturel, est heureuse et privilégiée : jamais nous n'avons porté ombrage au moindre de ses droits ; plus que cela, nous nous sommes appliqués à lui donner tout largement.

“ Par contre, la minorité catholique d'Ontario a toujours été traitée avec dureté. Elle n'a connu que rarement les douceurs du *fair play*.... Nous n'avons jamais demandé plus que ce à quoi nous avions droit ; nous sommes restés dans la stricte limite des prérogatives que nous accorde la constitution.

“ Dans l'administration et les départements de la province si française et si catholique de Québec, les protestants possèdent la moitié des places et des rémunérations.— Dans les bureaux officiels du Haut-Canada, il n'y a pas seulement une femme de ménage qui soit française.”

Et c'est, ajoute *La Minerve*, un membre français de la législation d'Ontario, un partisan de M. Mowat qui tient ce langage.

Au mois de novembre dernier, le *Reformer*, feuille grite de Simcoe, nous informait que, sur 43 shérifs de la province d'Ontario, 2 seulement étaient catholiques ; que, sur 41 greffiers de la paix, quatre seulement étaient catholiques. Or, d'après les chiffres du dernier recensement (celui de 1881), les catholiques constituent près d'un sixième de la population totale de la province.

* * *

A Frédéricton, M. Poirier, député de Kent, a demandé à la Chambre, le 22 avril, que les rapports sur l'agriculture soient imprimés en français et en an-

glais ; plusieurs autres députés se prononcent en faveur du projet.

* * *

Les évêques d'Autriche se sont unis pour réclamer des gouvernements que les enfants catholiques ne soient pas mêlés aux protestants et aux juifs dans les écoles publiques ; que les écoles catholiques soient tenues par des instituteurs catholiques, en état de donner l'instruction religieuse ; que le clergé catholique ait sa part d'influence dans le choix et la formation des instituteurs ; que tout l'enseignement enfin se ressente du caractère religieux de l'école.

* * *

Les Pères Rédemptoristes de Sainte-Anne de Beaupré vont faire bâtir trois écoles neuves, dont ils feront tous les frais.

* * *

L'Institut catholique de Paris (université catholique) a eu récemment sa réunion annuelle, convoquée en conséquence du conseil tenu en novembre 1889 par les trente-deux évêques fondateurs. Etabli dans les vieux bâtiments des Carmes, cet Institut a marché rapidement vers une situation des plus encourageantes.

La liberté de l'enseignement supérieur avait été décrétée seulement en 1875, et trois ans après, l'université s'ouvrait avec un personnel enseignant vraiment supérieur, et un matériel rapidement et savamment organisé. La bibliothèque, qui avait alors 20 mille volumes, en compte aujourd'hui 50 mille. Le cabinet de physique, qui avait coûté 150 mille francs, en vaut aujourd'hui 300 mille. Les collections de géologie et de minéralogie peuvent soutenir la comparaison avec la plupart des facultés de l'Etat, en exceptant toutefois celles de Paris. D'importants travaux d'appropriation vont y être exécutés, pour une valeur de 300 mille francs.

“ Le haut enseignement, dit Mgr d'Hulst dans un rapport, est la clé de tous les autres. Des régions supérieures où il se distribue, descendent sur toutes les écoles, sur l'opinion, sur la presse, sur les idées et sur les mœurs, sur la société tout entière, des influences vivifiantes ou mortelles... Les facultés catho-

liques ont un rôle éducateur...un rôle scientifique...elles contribuent à l'avancement du savoir...à l'honneur de la foi, puisque c'est sous les auspices de la foi que de telles sciences jaillissent au sein de la société chrétienne."

* *

Dans l'archidiocèse de Sidney (Australie) le cardinal Moran compte 90 écoles catholiques, ayant ensemble 300 professeurs. Le collège de Saint-Joseph a fait recevoir, cette année, cinquante de ses élèves aux grades universitaires. Dans la Nouvelle-Galles du Sud, il y a actuellement 25 000 enfants recevant leur éducation dans les écoles fondées et entretenues par les catholiques. Les catholiques de la colonie ont déployé un zèle admirable pour la cause de l'enseignement, en érigeant de magnifiques collèges, et des établissements d'enseignement supérieur.

* *

Les journaux d'Europe font mention, comme d'une chose probablement unique en son genre, de la prouesse oratoire accomplie au parlement du Manitoba dans la nuit du 12 au 13 mars dernier, dans la discussion du projet de loi excluant de plus en plus la langue française du programme de l'enseignement officiel.

Le procureur général Martin a parlé pendant neuf heures, soutenu par des rafraîchissements; mais, succombant à l'épuisement, il a dû s'arrêter, et sa proposition a été repoussée par 19 voix contre 7.

* *

La Hollande, par la loi du 8 décembre 1889, prend la tête d'un mouvement vraiment libéral, tendant à replacer l'enseignement scolaire sur ses antiques fondements: cette loi fait à la morale religieuse la place qui lui appartient dans l'école; elle permet à la commune de choisir son instituteur, même en dehors des sujets sortis des écoles normales; il suffit qu'il soit muni d'un certificat de capacité délivré par un jury spécial.

* *

En France, la République devait tout faire pour les instituteurs: qu'a-t-elle fait?—Rien! répètent les intéressés.

Moins que rien, même, les traitements actuels de beaucoup d'entre eux étant inférieurs à leurs traitements anciens.

La loi votée le 29 juillet 1889 devait établir un régime financier définitif; et le personnel enseignant se plaint que le mal a empiré. Sur plusieurs points, dit-on, les maîtres se mettent en grève.

* *

D'après M. Compayré, il faudrait, pour appliquer cette loi, une somme annuelle de dix millions, que l'on a pas!...

L'été dernier, M. Compayré et ses amis déclaraient que cette loi allait "améliorer le sort des instituteurs sans grever d'un sou le budget de l'Etat!..."

* *

En attendant, disons qu'une association nationale se fonde pour amener la réforme de l'instruction secondaire en France, dans le sens qui est à la mode du jour: "Application, en première ligne, d'une organisation toute nouvelle, qui aura pour but d'opérer une sélection intelligente des aptitudes, et par conséquent, modification complète du mode d'enseignement secondaire, classique et spécial..."

"L'étude de l'antiquité grecque et latine a fait son temps, depuis que les idiomes modernes ont achevé de se constituer: pourquoi ne remplaceraient-ils pas les langues mortes?..."

"—Il suffira de donner d'abord une instruction morale et civique..."

Le bon sens suffira sans doute à empêcher ce projet de mûrir. A. M.

Revue scientifique.

La *nona*: tel est le nom d'une maladie bizarre qui se montre en Italie en ce moment, et qui débute par un état léthargique d'une durée de quatre à huit jours; après cela survient ordinairement une hémorragie abondante qui va jusqu'à l'extinction de la vie.

Dans les premiers temps de l'épidémie, la période léthargique a fait croire à des décès non réels, et a donné lieu à des enterrements de personnes vivantes.

* *

Voici les noms des puissances qui ont envoyé des délégués à la Conférence du

travail à Berlin : Allemagne, Angleterre, Autriche-Hongrie, Belgique, Danemark, Espagne, France, Italie, Luxembourg, Pays-Bas, Portugal, Suède et Norvège, Suisse.

Soixante délégués ont pris part aux discussions de science sociale qui leur ont été soumis du 15 au 29 mars.

Les discussions ont eu lieu en langue française, et les documents sont rédigés en français et en allemand.

Mgr Kopp, évêque de Breslau, a suivi les travaux comme délégué spécial de l'empereur ; sa participation a produit un excellent effet, et il a adressé au Saint-Père un rapport fidèle des travaux de la Conférence ; il en parle avec éloge.

* *

Fécondité du génie américain.—Un ingénieur yankee vient de construire une "machine à tartines", qui coupe le pain, l'enduit de beurre par un appareil rotatif, et expédie ainsi 750 tartines à l'heure.

Recommandé aux pensions.

* *

La Grande-Bretagne figure pour les 79 centièmes, soit environ les quatre cinquièmes, dans la totalité du transit par le canal de Suez. L'année 1889 a présenté, sur 1888, une augmentation de 142 353 tonnes, et un accroissement de recettes de 1 million 335 mille 306 francs.

* *

Pendant l'année 1889, la production de l'or aux Etats-Unis s'est élevée à 1 million 587 mille onces, représentant une valeur de 32 millions de dollars.

La production de l'argent s'est élevée à 50 millions d'onces, représentant une valeur de 46 millions 750 mille dollars.

Les Etats qui ont le plus fourni d'or et d'argent sont : le Colorado, plus de 24 millions ; le Montana, près de 23 millions ; la Californie, 14 millions. Cette dernière somme comprend 13 millions de dollars d'or, soit les 2 cinquièmes de la production de l'or aux Etats-Unis.

* *

Dans le traitement de la phtisie pulmonaire, le seul traitement qui paraisse donner des résultats sérieux est, semble-t-il, celui qu'on appelle la suralimentation : faire de six à huit petits repas par jour, associer le jus de viande à l'alcool, et à l'huile de foie de morue prise à haute

dose, sans préjudice des aliments habituels.

* *

A l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres de France, séance du 14 mars dernier, M. Théodore Reinach a fait une intéressante communication sur le Temple d'Hadrien à Cyzique, que l'on rangeait autrefois parmi les sept merveilles du monde, et qui est aujourd'hui en ruines. Mais, grâce à des notes de Cyriaque, datant du 15^e siècle, et longtemps oubliées, M. Reinach a pu en reconstituer le plan et l'élévation. Ce temple était de dimensions colossales : il avait 62 colonnes, dont chacune était un monolithe (une seule pierre) ayant 21 mètres (67 pieds anglais) de hauteur.

* *

La Conférence internationale de Berlin demande que le travail dans les mines soit interdit aux enfants de moins de quatorze ans, que le travail sous terre soit interdit aux femmes, que le travail sous terre soit excepté dans certains cas spéciaux, lorsque le travail ne peut pas être interrompu, ou lorsqu'on ne travaille qu'une partie de l'année. Dans tous les cas, les ouvriers devraient toujours avoir un dimanche sur deux.

* *

Le comité consultatif d'hygiène a donné son approbation à un nouveau procédé de torréfaction du café, ayant pour effet d'éviter la déperdition de la caféine et de la caféone, principes actifs et aromatiques dont la présence importe à la bonne qualité du café : le procédé imaginé par M. le Turq des Rosiers assure une plus-value de 10 à 15 pour cent sur la qualité du café torréfié par les procédés ordinaires.

* *

Le journal *La Nature* répond aux inquiétudes que peut faire naître la crainte d'une rencontre de la Terre par une comète : sur 280 millions de chances, dit M. Jacques Létard, il y en a une seulement pour la rencontre !

Il y a donc lieu d'être tranquille sur une aussi faible probabilité.

A. M.

Étymologies.

(Voir page 294 du volume précédent.)

TABLE III.

C¹.

Caco-s, mauvais : Caco-graphie, caco-logie.

Callo-s, beauté : Calli-graphie.—Pour caléidoscope, voir *scopeô*.

Cardia, cœur : Cardiaque, cardi(a)-algie, endo-cardite, péri-carde.

Carpos, fruit : Péri-carpe, épi-carpe, endo-carpe, carpelle (ne pas confondre avec le mot suivant).

Carpos, poignet : Carpe, méta-carpe.

Caulo-s, tige : A-caule, cauléscent.

Caustic-os, brûlant : caustique, en-caustique, hypo-causte, cautère.

Ceno-s, vide.

Centr-on, centre : Homo-centrique.

Cephal-è, tête : céphalique, a-céphale, mono-céphale, tri-céphale, en-céphale, céphal-algie, brachy-céphale, bu-céphale.

Cera-s, corne : A-cères.

Cheir, main : prend souvent la forme *chir* : chiro-graphaire.—Pour chirurgie, voir *ergon*.

Chèn, oie.

Chilioi, mille : Kilo-mètre.

Chlôr-os, jaune pâle ou vert : Chlore, chlorose, chloro-métrie.

Cholè, bile.

Chor-os, danse : Chœur, choré-graphie, choriste, chorée.

Chrèsto-s, utile.

Chrôma, couleur : Chrome, mono-chrome, di-chrome, poly-chroïsme, poly-chrome, chromo-graphe, a-chromatisme.—Pour chromolithographie, voir *lithos*.

Chrono-s, temps : Chronique, chronographie, chrono-logie, chrono-mètre, anachronisme, iso-chronisme, syn-chronisme.

Chton-ios, terrestre : Auto-chtone.

Chyl-os et *Chym-os*, suc : Chyle, chyme, chimie, caco-chyme.

Cinèma, mouvement : Cinématique.

Clastos, brisé : Clastique.

Clysm-os, inondation : Cata-clysm.

Coléo-s, fourreau, gaine.

Comè, chevelure : Comète.

Conch-è et *Conchyl-è*, coquillage : Conque, conch-oïde, conchylien, conchylio-logie.

Cônos, cône : Conique, côn-oïde.

Copro-s, excrément.

Cosmo-s, univers : Cosmique, cosmographie, cosmo-logie.

Cotylè, écuelle, creux : Cotyl-oïde, cotylédon, a-cotylées, mono-cotylées, di-cotylées, poly-cotylées.

Cranio-n, crâne : Cranio-logie, b(o)u crâne.

Crat-os, puissance : Auto-crate, aristocrate.

Créas, chair : Pan-créas.

Crino-n, lis : Crin(o)-oïde, en-crine, penta-crine.

Crypt-os, caché : Crypte, apo-crypte, crypho-graphie.

Crystallo-s, glace : Cristal, cristallin, cristall-oïde, cristallo-graphie.

Cub-os, cube : Cubique, cub-oïde.

Cyano-s, bleu : Cyanose.

Cyclo-s, cercle : Cycle, cyclone, cyclose, cycl-oïde, épi-cycle, en-cyclique, hémicycle.

Cylindr-os, rouleau : Cylindre, cylindr-oïde.

Cyno-s, chien : Cynisme, cynique, cyno-céphale.

Mots dérivés.

Acaule.	Chorégraphie.	Cyclose.
Acéphale.	Choriste.	Cylindre.
Acères.	Chrome.	Cylindroïde.
Acromatisme.	Chromographe.	Cynique.
Acotylées.	Chronique.	Cynisme.
Anachronisme.	Chronographie.	Cynocéphale.
Apocryphe.	Chronologie.	Dichroïsme.
Aristocrate.	Chronomètre.	Dicotylées.
Autochtone.	Chyle.	Encaustique.
Autocrate.	Chyme.	Encéphale.
Brachycéphale.	Cinématique.	Encrine.

¹ Pour *cato*, voir Table 1, page 126.

Bucéphale.	Clastique.	Encyclique.
Bucrâne.	Comète.	Endocardite.
Cacochyme.	Conchoïde.	Endocarpe.
Cacographie.	Conchylien.	Epicarpe.
Cacologie.	Conchyliologie.	Epicycle.
Calligraphie.	Conique.	Hémicycle.
Cardialgie.	Conoïde.	Homocentrique.
Cardiaque.	Conque.	Hypocauste.
Carpe.	Cosmique.	Isochronisme.
Carpelle.	Cosmographie.	Kilomètre.
Cataclysme.	Cosmologie.	Métacarpe.
Caulescent.	Cotylédon.	Monocéphale.
Canstique.	Cotyloïde.	Monochrome.
Cautére.	Crâniologie.	Monocotylées.
Céphalalgie.	Crinoïde.	Pancréas.
Céphalique.	Crypte.	Pentacrine.
Chimie.	Cube.	Péricarde.
Chirographaire.	Cubique.	Péricarpe.
Chlore.	Cuboïde.	Polychrome.
Chlorométrie.	Cyanose.	Polychrome.
Chlorose.	Cycle.	Synchronisme.
Chœur.	Cycloïde.	Tricéphale.
Chorée.	Cyclone.	

Exercice d'application.

Le plus grand nombre des plantes bisannuelles, comme la carotte et la betterave, sont *acaules* pendant la première année de leur existence et ne deviennent *caulescentes* que pendant la deuxième. Le gouvernement *autocratique* du czar de Russie fait contraste avec les *monarchies* constitutionnelles que l'on rencontre dans la plupart des autres États européens. Par combien de *cataclysmes* notre globe n'a-t-il point été bouleversé avant de devenir le berceau de l'espèce humaine ! L'huitre et la moule, qui appartiennent au groupe des mollusques *acéphales*, ont le corps protégé par une coquille bivalve. Ce n'est qu'au prix d'un *anachronisme* que Virgile a pu, dans son *Énéide*, imaginer la rencontre du fils d'Anchise avec la fondatrice de Carthage. Le feuillage blanc de l'érable, quelque élégant qu'il soit, doit sa teinte argentée à la *chlorose* dont l'arbre est atteint. Bien que la *chorée* ne soit point, à proprement parler, une affection contagieuse, elle peut le devenir par imitation. Alexandre fonda en Asie une ville en mémoire de son cheval Bu-

céphale, qui l'avait si souvent porté au combat et à la victoire.

Les *chroniques* de Froissart et de Philippe de Commines nous ont permis de reconstituer l'histoire de France pendant deux périodes qui se sont succédé presque sans interruption. Il est hors de doute que les *holides* sont des fragments de matière *cosmique* dont notre Terre s'empara dans son voyage à travers l'espace. Souvent, les anciens ont représenté Vénus assise dans une *conque* que traînaient deux colombes. Les débris des *crénoïdes* de l'époque carbonifère ont puissamment contribué à la formation du petit-granit, l'une des plus belles pierres calcaires. Les *cryptes* de nos anciennes églises ont servi jadis de lieu de sépulture. Les *cyclones* ont une telle violence aux Antilles qu'aucun phénomène atmosphérique de nos régions ne peut nous en donner une idée, quelle que soit son intensité. Sous les humbles haillons qu'il avait volontairement revêtus, Diogène le *cynique* cachait autant d'orgueil que de vanité. Lorsque les oscillations d'un pendule sont toutes de même durée, elles sont dites *isochrones*.

A. T.

LECTURE POUR TOUS.

UNE ÉCOLE LAIQUE.

Mgr l'archevêque d'Aix prononçait, il y a peu de temps, à l'occasion de la bénédiction d'une *école laïque catholique et libre*, un discours dont nous sommes heureux de pouvoir donner à nos lecteurs les principaux passages :

« Vous le savez, quand quelques habitants de la paroisse vinrent me trouver, ils me demandèrent des instituteurs congréganistes, Nous avons fait des démarches multipliées et pressantes auprès de diverses maisons : les sujets manquent ; le service militaire appellera prochainement un grand nombre de Frères sous

les drapeaux. Partout nous avons reçu des témoignages de vifs regrets ; le bien que nous disions de vous, mes chers amis, faisait regretter le poste ; mais les refus étaient absolus.

“ Que faire ? Nous ne sommes pas gens à nous déconcerter. Pourvu que notre école soit bonne et que vos enfants soient chrétiennement élevés, selon vos croyances et selon votre volonté, que nous importe le reste, dont nous pouvons faire le sacrifice ? Nous n'avons jamais dit et jamais pensé que le dévouement ne fait élection de domicile que sous le costume religieux.

“ Voyant que nous ne pouvions pas obtenir des Frères, nous nous sommes tournés, sans aucun effort, du côté des instituteurs laïques.....

“ Le *b a ba*, la croix de Dieu, mes premiers mots de lecture, mes premières grosses barres d'écriture m'ont été enseignées par un maître laïque : c'est lui qui m'a appris mes premiers chapitres de catéchisme, c'est lui qui m'a conduit pour la première fois au confessionnal de mon vieux curé de campagne : j'ai gardé de ce digne homme le meilleur souvenir, et, après de longues années, et bien d'autres soucis, je pourrais encore redire sa manière de nous instruire, de nous corriger, de nous encourager, de nous punir, et ma vieille expérience me ferait affirmer qu'il ne s'y prenait pas mal.

“ Je n'ai jamais rougi d'avoir été son élève : il représentait très bien près de moi l'autorité de mes parents, qui étaient très chrétiens.

“ Aucune loi, dans ce temps-là, ne lui défendait de m'apprendre ma prière, de me préparer à ma première communion ; cet homme-là vivra éternellement dans mon souvenir. C'était un instituteur laïque, et un très bon.

“ Nous ne sommes donc pas ennemis du bien, de quelque part qu'il vienne.

“ Je vous le dis sans arrière pensée : j'aime beaucoup votre école laïque catholique. Je suis sûr qu'elle fera du bien ; elle empêchera même beaucoup de mal : la crainte fut de tout temps le commencement de la sagesse. Je me souviens d'une enseigne qu'on lisait sur la porte d'un grand magasin : *La concurrence est l'âme du commerce*, c'est vrai : le besoin de gagner sa vie rend industrieux, laborieux, persévérant, et donne souvent un

savoir-faire qu'on ne soupçonnait pas. La concurrence dans l'éducation donne aussi du zèle, du dévouement, de la tenue, de la sagesse. J'ai ouï dire que vos enfants étaient plus nombreux aux offices, et bien surveillés depuis quelque temps.

.....
 Vous pouvez être assurés que vos volontés seront respectées : vous avez demandé une école chrétienne, elle sera chrétienne c'est la première condition de son existence.

“ J'ai été heureux de pouvoir lui donner tous mes encouragements dès le premier moment, et je me suis promis une bonne journée en venant la bénir, puis j'ai une belle occasion de donner une leçon de liberté bien comprise à nos sectaires, qui en sont les plus détestables ennemis : le mot de liberté est sans cesse sur leurs lèvres et leurs mains n'ont d'autre travail que de lui forger des chaînes. Ils chassent nos frères et nos sœurs de leurs écoles, sans raison, sans prétexte ; ils sont les maîtres.

“ Nous aimons nos frères et nos sœurs congréganistes, mais comme nous entendons loyalement la liberté, nous ne pouvons être que les amis des instituteurs laïques chrétiens ; aussi nous les admettons très volontiers dans nos écoles : vous en avez la preuve aujourd'hui. Nous voulons que nos actes soient d'accord avec nos paroles : nous ne leur demandons que d'élever chrétiennement nos enfants, de pratiquer eux-mêmes les vertus qu'ils enseignent. A des enfants chrétiens, il faut des maîtres chrétiens. Nous ne cherchons pas à savoir quelle est leur couleur politique ; nous ne voulons pas en faire des courtiers électoraux.

“ Nous aurons souvent recours désormais à leur dévouement. Un supérieur général des Frères me disait récemment que, loin de créer de nouveaux établissements, il serait probablement obligé d'en fermer plusieurs, faute de sujets enlevés par le service militaire.

.....
 “ D'après le *Bulletin des communes*, année 1887, il y avait dans les établissements du gouvernement 4,500,000 élèves, et dans les nôtres 2,692,000, et nous en aurions le double si nous avions les ressources pour fonder les écoles dans toutes les communes de France ; notre nom-

bre grandit chaque jour, le bon sens revient au bon droit, persévérance donc dans nos efforts ; le combat n'est pas fini : combattons, d'abord par la prière, qui est l'arme de tout le monde : tout le monde ne peut pas donner un secours à l'école, mais tout le monde peut prier. Les écoles chrétiennes se multiplient avec une générosité admirable dans toute la France ; partout les élèves viennent les remplir : c'est la consolation de nos sacrifices. c'est notre incomparable récompense ici-bas, c'est notre invariable espérance dans un avenir meilleur ; les multitudes des enfants sont le signe de la victoire."

La langue anglaise.

Au commencement du siècle, l'anglais était la langue d'environ 25 millions de personnes, tant en Europe qu'aux Etats-Unis ; le français était parlé par 31 millions et demi d'êtres humains ; les Allemands comptaient une population de plus de 30 millions, les Russes étaient en nombre à peu près égal, et il y avait sur terre environ 26 millions d'Espagnols. Quant aux Italiens, ils réclamaient une population de 18 millions. Enfin les Portugais formaient un peuple de 9 millions, soit en Europe, soit dans les autres parties du monde.

Ainsi, sur un total de 161,800,000 habitants qui parlaient une de ces sept langues, les Anglais figuraient pour un 13e, les Espagnols pour un 16e, les Allemands et les Russes pour un peu plus d'un 18e chacun, et les Français pour un 19e.

Aujourd'hui, ces langues sont parlées par 400 millions de personnes, dont 155 millions s'expriment en anglais, 50 millions en français, 40 millions en allemand et 40 millions en espagnol.

L'anglais a monté, par conséquent, en haut de cette échelle proportionnelle, du chiffre de 13 à celui de 31.

Il y a des publicistes qui, se basant sur ces chiffres, prétendent que l'anglais va devenir la langue universelle de la civilisation.

Attendons la fin ! Qui sait ce que l'histoire nous réserve ? Elle est pleine de surprises. Le grec et le latin ont été plus près que ne l'est aujourd'hui l'anglais, de devenir la langue de tout l'univers civilisé. Le chaldéen a eu aussi son temps. Au moyen âge, c'était l'arabe qui avait le plus de chance de devenir la langue universelle ; mais le jugement prononcé par Dieu à l'époque de la tour de Babel, n'a pas été annulé encore..

Vienne, en effet, une grande bataille perdue, et l'on voit s'écrouler la puissance qui paraissait le plus profondément assise.

Les faiseurs de statistiques qui se sont complu à recueillir les chiffres reproduits plus haut, se doutent-ils seulement qu'il y a 150 ans au plus, le turc était la langue la plus généralement parlée autour de la Méditerranée ? (*Moniteur Acadien.*)

LA PROVINCE DE QUÉBEC.

(Voir page 245 du volume précédent.)

Système des Alleghanys.— Cette chaîne n'est que le prolongement des Apalaches, dont se détache le rameau des Alleghanys. A partir de l'extrémité orientale de la province, elle longe la rive sud du Saint-Laurent et ne commence à s'en éloigner sensiblement qu'aux environs de Kamouraska, une centaine de milles en aval de Quebec. En partant de Gaspé, l'axe principal fléchit vers le fleuve et court vers le nord-ouest jusqu'aux environs de Sainte-Anne-des-Monts, incline ensuite vers le sud-ouest pour former les hauteurs des monts Chicacs, entre la rivière du cap Chat et la rivière Matane, prend en cet endroit la direction de la rivière Chaudière, au delà de laquelle l'arête principale se dirige vers le sud ouest sur une courte distance, puis reprend enfin la direction du sud pour sortir de la province et se prolonger dans

le Vermont sous le nom de montagnes Vertes.

Entre Gaspé et Québec, cette chaîne de montagnes forme la ligne de faite séparant le bassin du Saint-Laurent, au nord, de ceux de la baie des Chaleurs, et la baie de Fundy, au sud. L'extrémité de la chaîne des Alleghany's forme le grand plateau de la péninsule de Gaspé, élevé d'environ 1500 pieds, ou 456 mètres, au-dessus des mers avoisinantes, et coupé par des gorges profondes, dans lesquelles coulent les rivières de cette région.

La surface de ce plateau n'est sensiblement variée que par les hauteurs des monts Chicchocs, qui ont un développement d'environ soixante-cinq milles de longueur, sur deux à six milles de largeur et sont éloignés d'une douzaine de milles du Saint-Laurent. Ces monts s'élèvent en pointe et atteignent une hauteur variant de 3,000 à 4,000 pieds, 912 à 1,216 mètres. Les pics les plus élevés sont ceux des monts Bayfield, 3,973 pieds ou 1,210 mètres; Logan, 3,768 pieds ou 1,145 mètres; Matouasi, 3,365 pieds ou 1,023 mètres, et Bonhomme, 2,169 pieds ou 696 mètres. Les rivières Sainte-Anne, du Cap-Chat et Matane ont leurs sources en arrière de ces montagnes, qu'elles coupent par des gorges profondes: dans leur cours supérieur, le lit de ces rivières n'est pas de plus de 500 ou 600 pieds, 152 ou 178 mètres, au-dessus du Saint-Laurent, auquel elles apportent leurs eaux.

En arrière de cet axe principal et de niveau avec le cours supérieur des rivières, il y a une dépression constituant un grand plateau intérieur, limité au sud par une rangée de hauteurs qui longe presque le littoral de la baie des Chaleurs et se prolonge vers le sud-ouest en suivant la direction de la frontière de la province. Les pics les plus élevés de cette rangée de hauteurs longeant le littoral de la baie des Chaleurs sont le mont Conique, haut de 1,910 pieds, ou 580 mètres, au pied duquel origine la grande Casca-

pédia,— les trois monts situés à la tête de la rivière Bonaventure, lesquels ont respectivement 1,757, 1,394 et 1,324 pieds d'élévation; le mont Tracagèche, qui s'élève à plus de 1,800 pieds au-dessus de la baie de Carleton.

De Kamouraska, en allant vers le sud-ouest, les hauteurs s'éloignent graduellement du fleuve jusqu'à 30 milles, ou 48 kilomètres, au sud de Québec, et 50 milles, ou 80 kilomètres, au sud de Montréal. A mesure que la chaîne s'éloigne vers le midi, sa hauteur s'abaisse graduellement et son versant nord forme un plateau incliné, dont l'uniformité générale n'est variée que par de nombreuses collines et quelques monts, moins élevés que ceux de la Gaspésie. Les sommets les plus hauts de cette chaîne se trouvent sur le territoire américain, dans les Etats de Maine, New-Hampshire et Vermont; dans la province de Québec, les parties qui atteignent la plus grande altitude sont le mont Saint-Donat, dans le comté de Rimouski; la montagne Blanche dans le canton de Coleraine; le mont Saint-Ronan dans le canton de Buckland; la montagne de Ham, le mont Victoria, ou Orford, le mont Owl's Head, près du lac Memphrémagog, et la montagne de Sutton. La hauteur de ces différentes montagnes varie entre 1,500 et 3,000 pieds.

Les plis du versant de cette chaîne de montagnes, dans le sens parallèle à l'axe général de la chaîne, forment des contreforts peu élevés, entre lesquels se trouvent des vallées égouttées par les rivières qui se jettent dans le Saint-Laurent, du côté du midi. De même que celle de la région des monts Chicchocs, les rivières Chaudière et Saint-François coupent l'axe même de la chaîne et prennent leurs eaux en des vallées situées au sud de cette chaîne et ayant une direction parallèle à elle. Dans leur cours supérieur, le lit des rivières qui traversent cette chaîne, ou y originent, est élevée de 800

à 900 pieds, 152 à 276 mètres au-dessus du fleuve, vers lequel elles coulent avec une pente à peu près uniforme et sans faire de soubresauts considérables. Dans toutes ces montagnes, principalement au sud-ouest de la Chaudière, les lacs sont bien moins nombreux et moins grands que dans celle du système Laurentien. (*Esquisse générale de la province de Québec*, par l'honorable HONORÉ MERCIER.)

VARIÉTÉS.

Le rapport annuel du département des Travaux publics a été, il y a quelque temps, soumis au parlement fédéral. Pendant le dernier exercice, les dépenses, par province, ont été comme suit :

Ontario, pour travaux publics \$706,672; rivières et ports, \$346,716 ;—Québec, travaux publics, \$290,131, rivières et ports, \$188,088 ;— Nouvelle-Ecosse, \$25,435 et \$95,793 ;— Nouveau-Brunswick, \$19,679 et \$54,168 ; — île du Prince-Edouard, \$1,812 et \$15,171 ; — Manitoba et les Territoires, \$78,490 et \$147,998 ;— Colombie anglaise, \$17,099 et \$60,849. Total, \$3,517,297.

—Les députés de la législature d'Ontario ont reçu les comptes publics pour l'année 1889.

La dépense s'est élevée à \$3,420,000, dont \$566,000 à compte du capital.

Les recettes à même le revenu consolidé ont été de \$3,461,000.

Le revenu des bois et forêts a donné l'importante somme de \$1,978,000.

On a dépensé \$143,000 pour le nouveau palais législatif de Toronto, \$63,000 pour une prison centrale, et \$172,000 pour un asile d'aliénés à Mimico.

Le service de l'instruction publique représente une somme de \$598,900.

\$100,000 ont été dépensées pour les chemins de colonisation ; \$6,800 pour l'immigration ; \$2,122 pour une commission municipale.

Dans le budget de 1890, quelques items ont été augmentés. On demande \$698-700 pour l'éducation et \$798,200 pour le maintien des institutions publiques. Il faut ajouter à cela \$140,000 pour un asile d'idiots que l'on veut bâtir à Orillia, et \$87,200 pour une école de sciences pratiques.

—Dans le Wisconsin, il y a, d'après l'*Echo de l'Ouest*, 347,000 catholiques, 3 diocèses et 701 prêtres.

Sur ces 347,000 catholiques, 21,000 sont Canadiens-Français.

—La plus grande imprimerie du monde est celle du gouvernement des Etats-Unis. Il en sort annuellement environ 2,500,000 publications, dont à peu près 600,000 sont des livres reliés.

Nos pêcheries.—Le rapport du ministère des pêcheries pour l'année 1889 vient d'être publié. L'ensemble est satisfaisant, à l'exception de la Nouvelle-Ecosse et du Manitoba, où la pêche a été moins abondante que d'habitude.

Les pêcheries, en général, ont rapporté \$236,745 de plus que pendant l'année précédente. Sous ce rapport, c'est la Colombie Anglaise qui tient la tête. Dans la seule industrie du saumon en boîte, il y a eu dans cette province une augmentation de 12 millions de livres.

Voici un tableau qui donne la valeur totale, par province, de nos pêcheries, pour l'année 1889 :

Nouvelle-Ecosse.....	\$ 6,346,722
Colombie Anglaise.....	3,348,067
Nouveau-Brunswick.....	3,067,039
Ontario.....	1,963,122
Québec.....	1,876,194
Ile du Prince-Edouard.....	886,430
Manitoba et Territoires du Nord-Ouest.....	167,679
Total.....	\$17,655,256

Statistiques intéressantes.— M. l'échevin Rolland a donné des statistiques dignes d'être lues, lors d'une des dernières assemblées du conseil. Ces statistiques démontrent hors de tout doute la pros-

périté toujours croissante de notre ville depuis 1850, alors que les dépenses de comités n'étaient que de \$174,808. L'année dernière, sans le surplus de l'emprunt, les dépenses ont été de \$2,119,994.00 et cette année il y aura \$2,474,672.00 de revenu ordinaire.

L'augmentation du revenu de la cité s'est toujours maintenu :

En 1850, le revenu était de \$154,273,72 ;

En 1860, il était de \$448,732,54 ;

En 1870, il était de \$805,656,08 ;

En 1880, il était de \$1,514,104.29,

Et en 1889, de \$2,222,097.39.

L'augmentation dans chaque branche du revenu est très intéressante à connaître : par exemple en 1850, les taxes réalisaient \$74,133.37 ; arrérages, \$18,878.07 ; taxes d'eau \$26,099 ; marchés, \$25,202,45 ; Cour du Recorder, \$518.95 ; licences accordées par la police, \$7,389.38 ; permis du département des chemins, \$130 ; divers, \$410,10 ; loyers de terrains, \$1,512. En 1860, les items étaient : taxes, \$258,307.87 ; arrérages, \$26,209.38 ; taxes d'eau, \$97,787.40 ; marchés, \$40,629.45 ; Cour du Recorder, \$7,871.24 ; licences accordées par la police, \$14,196.28 ; permis du département des chemins, \$76.50 ; permis de construction, \$216 ; intérêt, \$1,491.80 ; divers, \$421.62 ; loyers de terrains, \$1,512.

En 1870, le revenu était : taxes, \$296,968.84 ; arrérages, \$52,531.26 ; taxes d'eau, \$230,688.26 ; marchés, \$57,854.29 ; cour du Recorder, \$15,142.22 ; licences accordées par la police, \$27,175.17 ; permis du département des chemins, \$1,885 ; permis de l'inspecteur des bâtisses, \$211 ; intérêt, \$19,297.54 ; divers, \$2,090.50 ; loyers de terrains, \$1,512.

En 1880, l'augmentation s'accroissait de plus en plus : taxes, \$777,732.44 ; arrérages, \$205,612.89 ; taxes d'eau, \$365.238 ; marchés, \$80,366.85 ; Cour du Recorder, \$7,770.57 ; licences accordées par la police, \$43,735.35 ; département des chemins (permis), \$1,588 ; permis de l'inspecteur

des bâtisses, \$258 ; intérêt, \$24,956.94 ; divers, \$6,145.25 ; loyers de terrains, \$700.

Enfin, le résultat de l'année dernière démontre finalement l'augmentation prodigieuse du revenu de la ville :

Taxes \$1,125,340.13 : arrérages, \$171,832.67 ; taxes d'eau, \$637,419.20 ; marchés, \$83,308.64 ; Cour du Recorder, \$76,475.15 ; licences accordées par la police, \$76,475.15 ; permis du département des chemins, \$4,887 ; permis de l'inspecteur des bâtisses, \$628 ; intérêt, \$65,607.35 ; divers, \$32,203.14 ; loyers de terrains, \$1,512.

La valeur des propriétés d'après le rôle d'évaluation était comme suit en 1870, 1880 et 1889 :

Quartiers.	1870.	1880.	1889.
Est.....	\$3,404.100	\$3,683.300	\$4,622.600
Centre.....	4,938.100	5,396.500	6,502.600
Ouest.....	6,405.000	7,989.400	9,522.500
Ste-Anne.....	5,919.300	9,001.780	10,496.615
St-Antoine.....	14,430.500	27,593,723	38,511.430
St-Laurent.....	5,165.400	8,138.216	10,137.320
St-Louis.....	4,041.400	5,768.682	8,299.160
St-Jacques.....	3,706.000	6,273.900	10,118.320
Ste-Marie.....	2,235.640	3,552.258	8,926.640
Totaux.....	50,245,440	78,387,759	107,137,185
Hochelaga (annexé en 1883, 1er rôle, \$2,856,985).....			3,583,545
Saint-Jean-Baptiste (annexé en 1885, 1er rôle, \$1,877,685).....			2,897,405
Saint-Gabriel(annexé en 1886, 1er rôle, \$1,734,290).....			2,045,002
Total.....			\$115,663,137

Il y a eu 14,296 maisons de construites depuis 1864 ; 317 furent bâties en 1884 au coût de \$1,014,015 ; 429 furent bâties en 1885 au coût de \$1,728,178 ; 699 furent bâties en 1886 au coût de \$2,131,834 ; 1,076 furent bâties en 1887 au coût de \$4,793.178 ; 933 furent bâties en 1888 au coût de \$3,447.895 ; 1033 furent bâties en 1889 au coût de \$3,608.500. Les dépenses dans les différents départements étaient de \$174,808 en 1850 ; en 1860 de \$757,946 ; en 1870 de \$803,732 ; en 1880 de \$1,512.867 ; en 1889 de \$2,849.044.

M. Rolland parla aussi de l'augmentation de la population depuis 1850.

Elle était de 57,715 habitants en 1851 ; de 90,333 en 1861 ; de 107,225 en 1871 ;

de 140,747 en 1881 ; et d'environ 214,000 aujourd'hui, ce qui est une augmentation de 156,315 habitants depuis 1850.

PENSÉES DIVERSES.

Toute vie a un but, et c'est l'accomplissement de ce but qui juge la vie.

—Tôt ou tard, le monde vous manquera, et alors vous serez aises de trouver la liberté de la croix.

—Toute vertu est d'un enfantement laborieux, à cause des passions qui s'opposent à son règne sur l'âme.

—Si vous étiez libres sans être passionnés, vous accompliriez sans doute le bien, mais vous ne l'aimeriez pas assez.

—La parole marche, l'écriture ne marche pas ; la parole est le don de l'homme tout entier, l'écriture n'est que le don de son esprit.

—Pour aimer à un certain degré, il faut une foi profonde ; il ne faut pas seulement une raison qui sache discuter, mais il faut adorer, s'abîmer, s'anéantir.

—La dignité et la sagesse de l'âme et l'innocence de l'enfance sont les meilleurs traits de la vie.

—Tout ce que Dieu a fait est immortel de sa nature, et il ne se perd pas plus une vertu dans le monde qu'il ne se perd un astre dans le ciel.

—La plupart des hommes ne repoussent la vérité que faute de la connaître, parce qu'ils se la représentent sous des images qui n'ont rien de réel.

—Hélas ! le temps nous apporte incessamment dans notre triste besace quelque nouvelle pierre qui augmente le fardeau. Les amis ont beau puiser pour le diminuer, il y a des douleurs plus fortes que l'amitié.

—N'abandonne jamais un ami. Quand les ennemis se concertent — quand la maladie tombe sur le cœur — quand le monde est sombre et triste — c'est le temps d'éprouver la véritable amitié. Ceux qui restent sourds au cri de détresse trahissent leur hypocrisie, et prouvent que l'intérêt seul est leur mobile. Si vous avez un ami qui vous aime et étudie votre bonheur, soutenez-le dans l'adversité. Faites-lui sentir que sa bonté d'autrefois est appréciée, et que son amour n'a pas été inutile.

Le portier d'un sot peut toujours dire qu'il n'y a personne au logis.

(Proverbe persan.)

Les hommes sont petits, et ce sont presque toujours les petites choses qui décident les grands événements.

La douleur qui ne peut plus croître diminue.

(Proverbe latin.)

La mélancolie n'a pas de cause plus profonde que la paresse, son remède est le travail, ce travail ne dût-il rien produire d'utile. Socrate a dit : "Il vaut mieux travailler sans but que de ne rien faire."

On ne saurait s'éloigner trop tôt ni trop loin d'un étourdi.

Rien de trop, c'est, selon moi, l'une des plus utiles maximes de la vie.

CONDITIONS D'ABONNEMENT :

Le prix de l'abonnement est de **UN DOLLAR** par année, payable d'avance, pour le Canada et les Etats-Unis. Pour la France et les pays de l'union postale, **six francs cinquante centimes**.

Nous ne pouvons fournir que les volumes V, VI, VII et VIII.

Prix de chaque volume broché : **Un Dollar**.

Chaque numéro se vend séparément **10 cents**.

C. O. BEAUCHEMIN & FILS, Editeurs,

Nos 256 et 258, rue St-Paul, Montréal.